ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Loiret

Concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2022

Rapport de jury

Contributeurs :

Madame Véronique GUGGIARI, Inspectrice d'académie, DAASEN et Présidente du CRPE
Madame Pascale TOUPE, Adjointe au DASEN et coordinatrice académique du CRPE

Coordonnateurs des épreuves :

Monsieur François ALLARD, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de sciences physiques
Madame Nadia CHABOCHE, Inspectrice de l'Education nationale
Madame Viviane DEPARDIEU, Inspectrice de l'Education nationale
Madame Isabelle DRU, Inspectrice de l'Education nationale sciences et technologies industrielles
Monsieur Laurent HIVON, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de mathématiques
Madame Cristhine LECUREUX, Inspectrice d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional d'histoire et géographie
Madame Myriam MAYET, conseillère pédagogique
Monsieur Sébastien MOISAN, Inspecteur de l'Education nationale
Monsieur Jean-Luc PAILLEAU Conseiller Pédagogique
Monsieur Ludovic PECULLIER, Adjoint au DASEN
Monsieur Dominique PICHARD, Inspecteur de l'Education nationale
Monsieur Frédéric RAIMBAULT, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de lettres
Monsieur Lionel TEYSSANDIER, Inspecteur de l'Education nationale

Informations générales

Texte de référence :

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, publié au JORF n° 0025 du 29 janvier 2021

Les épreuves :

Depuis la session 2022, les épreuves des concours externes, des seconds concours et des troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) sont modifiées :
Les épreuves se composent de trois épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission. Les candidats admissibles qui en ont fait la demande au moment de leur inscription peuvent subir une épreuve facultative de langue étrangère pour le concours externe, le second concours interne et le troisième concours. Les épreuves des concours de l'enseignement public et des concours de l'enseignement privé sous contrat sont identiques.

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire**.** Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.
Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Epreuves d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire de français

- **Durée : 3 heures**
- **Coefficient 1**

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.
Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

- **Durée : 3 heures**
- **Coefficient 1**

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.
L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite d'application

- **Durée : 3 heures**
- **Coefficient 1**

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.
Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise

disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

1 Sciences et technologie

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.
L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2 Histoire, géographie, enseignement moral et civique

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.
L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.
L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

3 Arts

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.
L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.
L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Epreuves d'admission

Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 2 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure**

- français : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie
- mathématiques : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie

- **Coefficient 4**

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.
Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.
Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...
Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.
L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Épreuve d'entretien

- **Durée totale de l'épreuve : 1 heure et 5 minutes**
- **Coefficient 2**

L'épreuve comporte deux parties.
La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.
A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.
La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.
Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.
La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté fixant les modalités les modalités d'organisation des concours.
L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

- **Durée de préparation : 30 minutes**
- **Durée de l'épreuve : 30 minutes**

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes :

- allemand,
- anglais,
- espagnol,
- italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).
Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).
L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.
Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.
L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Les données chiffrées dans l'académie Orléans-Tours

académie Orléans-Tours

CRPE SESSION 2022

		PUBLIC			PRIVÉ		
		Concours externe	Troisième concours	Second concours interne	Concours externe	Troisième concours	Second concours interne
Inscrits		1553	235	121	294	56	27
Présents (1ère épreuve)		504	73	33	50	10	7
	%	32,45	31,06	27,27	17,01	17,86	25,93
Admissibles		**422**	**18**	**18**	**33**	**4**	**3**
1er admissible	points	54,75	49,00	54,00	51,00	44,25	36,50
	moyenne	18,25	16,33	18,00	17,00	14,75	12,16
Seuil admissibilité	points	**24,00**	**40,00**	**31,25**	**31,50**	**38,75**	**27,50**
dernier admissible	moyenne	8,00	13,33	10,42	10,50	12,92	9,16
Nombre de postes		**272**	**9**	**9**	**20**	**1**	**1**
Admis sur liste principale		**272**	**9**	**9**	**20**	**1**	**1**
1er admis	points	170,75	158,00	151,75	166,25	118,25	113,50
	moyenne	18,97	17,55	16,86	18,47	13,14	12,61
Seuil admission	points	**93,00**	**124,50**	**113,10**	**109,75**	**118,25**	**113,50**
dernier admis	moyenne	10,33	13,88	12,56	12,19	13,14	12,61
Inscrits sur liste complémentaire		**81**	**7**	**4**	**9**	**2**	**2**
dernier inscrit	points	81,54	99,25	85,25	83,50	99,75	84,25
	moyenne	9,06	11,02	9,47	9,27	11,08	9,36

Epreuve disciplinaire de français

1- Présentation de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 définit l'épreuve disciplinaire de français :

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4.

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

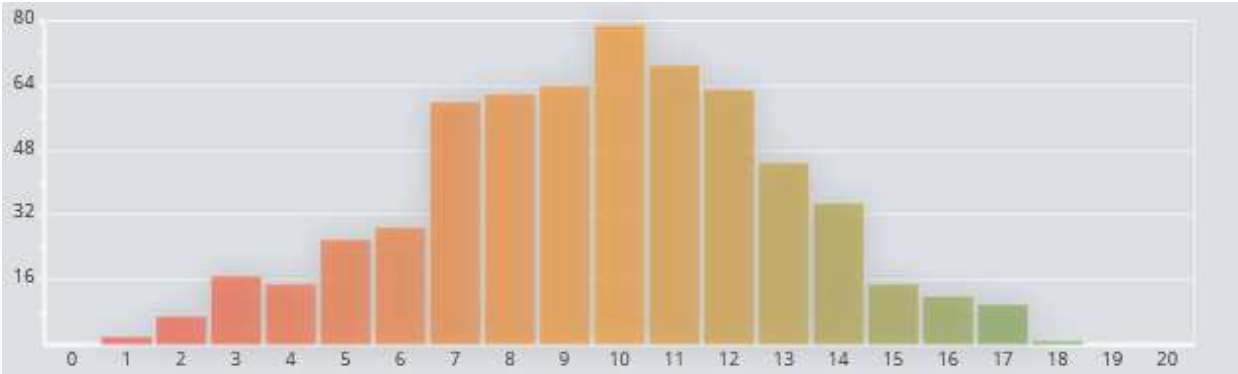
Elle comporte trois parties :
- -une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Durée : trois heures ; coefficient 1.

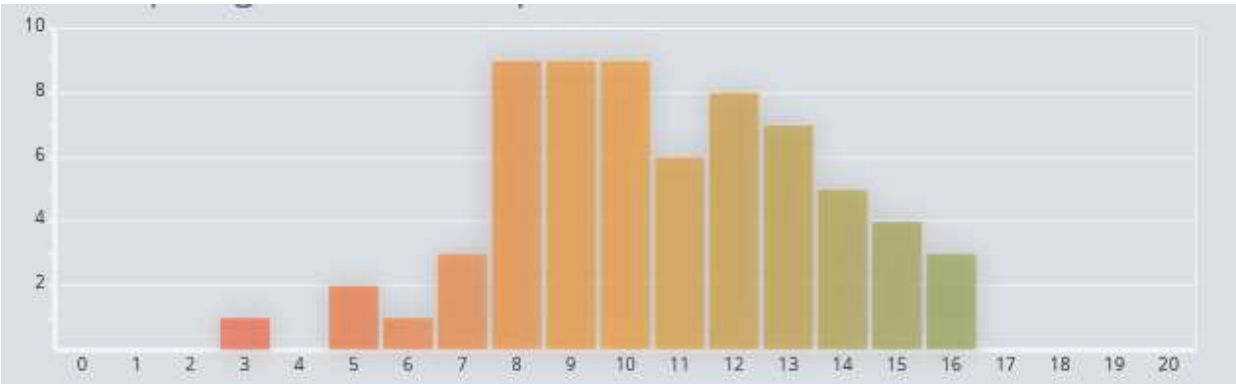
2- Épreuve de la session 2022

La session 2022 a proposé le nouveau format de l'épreuve de français défini par l'arrêté du 25 janvier 2022 : les annales zéro ont préfiguré assez fidèlement ce qu'il pouvait être et ont permis à tous les candidats d'appréhender au mieux ce qui était attendu.
Les résultats globaux ci-dessous rendent compte des 611 copies corrigées pour le concours du public et des 67 pour le concours du privé :

Public



Minimum :	1,00 / 20	Quartile inférieur :	7,75 / 20
Moyenne :	**10,01 / 20**	**Médiane :**	**10,00 / 20**
Maximum :	18,75 / 20	Quartile supérieur :	12,25 / 20
Ecart type :	3,25	Ecart interquartile :	4,50



Minimum :	3,00 / 20	Quartile inférieur :	9,00 / 20
Moyenne :	**11,01 / 20**	**Médiane :**	**10,75 / 20**
Maximum :	16,75 / 20	Quartile supérieur :	13,50 / 20
Ecart type :	2,89	Ecart interquartile :	4,50

Sujet et attentes
Après la mort de son épouse puis de l'un de ses fils, Victor Hugo prend en charge l'éducation de ses deux petits-enfants, Georges[1] et Jeanne.

Moi qu'un petit enfant rend tout à fait stupide,
J'en ai deux ; George et Jeanne ; et je prends l'un pour guide
Et l'autre pour lumière, et j'accours à leur voix,
Vu que George a deux ans et que Jeanne a dix mois.
Leurs essais d'exister sont divinement gauches ;
On croit, dans leur parole où tremblent des ébauches,
Voir un reste de ciel qui se dissipe et fuit ;
Et moi qui suis le soir, et moi qui suis la nuit,
Moi dont le destin pâle et froid se décolore,
J'ai l'attendrissement de dire : Ils sont l'aurore.
Leur dialogue obscur m'ouvre des horizons ;
Ils s'entendent entr'eux, se donnent leurs raisons.
Jugez comme cela disperse mes pensées.
En moi, désirs, projets, les choses insensées,
Les choses sages, tout, à leur tendre lueur,
Tombe, et je ne suis plus qu'un bonhomme rêveur.
Je ne sens plus la trouble et secrète secousse
Du mal qui nous attire et du sort qui nous pousse.
Les enfants chancelants sont nos meilleurs appuis.
Je les regarde, et puis je les écoute, et puis
Je suis bon, et mon cœur s'apaise el leur présence ;
J'accepte les conseils sacrés de l'innocence,
Je fus toute ma vie ainsi ; je n'ai jamais
Rien connu, dans les deuils comme sur les sommets,
De plus doux que l'oubli qui nous envahit l'âme
Devant les êtres purs d'où monte une humble flamme ;
Je contemple, en nos temps souvent noirs et ternis,
Ce point du jour qui sort des berceaux et des nids.

[1] Le prénom « Georges » est orthographié dans le poème « Georges » ou « George » par Victor Hugo en fonction de sa place dans le vers.

Le soir je vais les voir dormir. Sur leurs fronts calmes,
Je distingue ébloui l'ombre que font les palmes
Et comme une clarté d'étoile à son lever,
Et je me dis : À quoi peuvent-ils donc rêver ?
Georges songe aux gâteaux, aux beaux jouets étranges,
Au chien, au coq, au chat ; et Jeanne pense aux anges.
Puis, au réveil, leurs yeux s'ouvrent, pleins de rayons.

Ils arrivent, hélas ! à l'heure où nous fuyons.

Ils jasent. Parlent-ils ? Oui, comme la fleur parle
A la source des bois ; comme leur père Charle,
Enfant, parlait jadis à leur tante Dédé ;
Comme je vous parlais, de soleil inondé,
Ô mes frères, au temps où mon père, jeune homme,
Nous regardait jouer dans la caserne, à Rome,
À cheval sur sa grande épée, et tout petits.

Jeanne qui dans les yeux a le myosotis,
Et qui, pour saisir l'ombre entr'ouvrant ses doigts frêles,
N'a presque pas de bras ayant encor des ailes,
Jeanne harangue, avec des chants où flotte un mot,
Georges beau comme un dieu qui serait un marmot. [...]
Ces mots mystérieux que Jeanne dit à George,
C'est l'idylle du cygne avec le rouge-gorge,
Ce sont les questions que les abeilles font,
Et que le lys naïf pose au moineau profond ;
C'est ce dessous divin de la vaste harmonie,
Le chuchotement, l'ombre ineffable et bénie
Jasant, balbutiant des bruits de vision,
Et peut-être donnant une explication ;
Car les petits enfants étaient hier encore
Dans le ciel, et savaient ce que la terre ignore.
Ô Jeanne ! Georges ! voix dont j'ai le cœur saisi !
Si les astres chantaient, ils bégaieraient ainsi.
Leur front tourné vers nous nous éclaire et nous dore.
Oh ! d'où venez-vous donc, inconnus qu'on adore ?
Jeanne a l'air étonné ; George a les yeux hardis.
Ils trébuchent, encore ivres du paradis.

Victor HUGO, « Georges et Jeanne », L'Art d'être grand-père, 1877

Première partie : Etude de la langue ***7 points***

1. Justifiez la terminaison des mots soulignés dans les extraits suivants :

- Jugez comme cela disperse mes pensées. (v.13)
- En moi, désirs, projets, les choses insensées, ... (v.14)
- Et je me dis : À quoi peuvent-ils donc rêver ? (v.32)
- Devant les êtres purs d'où monte une humble flamme ; (v.26)

- Jugez comme cela disperse mes pensées. (v. 13)
Le verbe « jugez » est conjugué à l'impératif présent, à la deuxième personne du pluriel.

- En moi, désirs, projets, les choses insensées, … (v. 14)
« Insensées » est un adjectif qualificatif épithète du nom « choses » qui est au féminin pluriel, ce qui explique la terminaison de l'adjectif « -ées ».

- Et je me dis : À quoi peuvent-ils donc rêver ? (v. 32)
Le verbe « rêver » est à l'infinitif parce qu'il complète le verbe « peuvent », (la forme infinitive pouvant assumer les fonctions du nom, elle peut être complément d'objet).

- Devant les êtres purs d'où monte une humble flamme ; (v. 26)

« monte » est le verbe « monter », conjugué au présent de l'indicatif. Il s'accorde avec le sujet inversé « une humble flamme » qui est à la troisième personne du singulier.

2.
a) Relevez les pronoms employés dans les extraits suivants et indiquez leur fonction grammaticale.
b) Précisez ce qu'ils désignent en vous appuyant sur ces extraits et sur le texte.

- Jugez comme cela disperse mes pensées. (v.13)
- Je distingue ébloui l'ombre que font les palmes (v.30)

« cela » : a) Sujet de « disperse ». b) reprend les deux vers précédents « Leur dialogue obscur m'ouvre des horizons ; / Ils s'entendent entr'eux, se donnent leurs raisons. »

« Je » : a) Sujet de « distingue ». b) désigne le poète, ici Victor Hugo.

« que » : a) COD de « font ». b) fait référence à l'antécédent « l'ombre ».

3. Délimitez les propositions et indiquez comment elles sont reliées.

- Leur dialogue obscur m'ouvre des horizons ;
Ils s'entendent entr'eux, se donnent leurs raisons. (v. 11-12)

- Je les regarde, et puis je les écoute, et puis
Je suis bon, et mon cœur s'apaise en leur présence ; (v.20 -21)

- Je contemple, en nos temps souvent noirs et ternis,
Ce point du jour qui sort des berceaux et des nids. (v. 27-28)

- Leur dialogue obscur m'ouvre des horizons ;
Ils s'entendent entr'eux, se donnent leurs raisons. (v. 11-12)

L'extrait est composé de trois propositions : « Leur dialogue obscur m'ouvre des horizons ; », «Ils s'entendent entr'eux, » et « se donnent leurs raisons. » Ces propositions sont juxtaposées (reliées par un lien de juxtaposition) grâce au double point et à la virgule.

- Je les regarde, et puis je les écoute, et puis
Je suis bon, et mon cœur s'apaise en leur présence ; (v. 20-21)

L'extrait est composé de quatre propositions : « Je les regarde, », « et puis je les écoute, », « et puis/ Je suis bon, », « et mon cœur s'apaise en leur présence ; » Ces propositions sont coordonnées (reliées par un lien de coordination) grâce à la conjonction de coordination « et » et/ou au mot de liaison « puis ».

- Je contemple, en nos temps souvent noirs et ternis,
Ce point du jour qui sort des berceaux et des nids. (v. 27-28)

L'extrait est composé de deux propositions : « je contemple, en nos temps souvent noirs et ternis, Ce point du jour » et « qui sort des berceaux et des nids ». La seconde (proposition subordonnée relative) est reliée à la précédente (proposition principale) par un lien de subordination, le pronom relatif « qui » (référé à l'antécédent « ce point du jour »).

4. Indiquez le temps et le mode de chacun des verbes suivants et commentez leur emploi.

Je fus toute ma vie ainsi ; je n'ai jamais
Rien connu, dans les deuils comme sur les sommets,
De plus doux que l'oubli qui nous envahit l'âme
Devant les êtres purs d'où monte une humble flamme ; (v. 23-26)

Si les astres chantaient, ils bégaieraient ainsi. (v. 60)

« fus » : passé simple de l'indicatif ; il a ici une valeur bornée dans le passé.

« ai connu » : passé composé de l'indicatif ; il est utilisé pour évoquer une action achevée, accomplie.

« envahit » et « monte » : présent de l'indicatif ; il s'agit du moment de l'énonciation, on acceptera l'emploi de vérité générale, renforcée par l'utilisation du pronom « nous ».

« chantaient » : imparfait de l'indicatif et « bégaieraient » : conditionnel présent de l'indicatif ; ici, ces deux temps sont utilisés dans un système hypothétique. L'action n'est pas réalisable, il s'agit d'un irréel du présent.

5. Remplacez les formes soulignées par des propositions subordonnées, sans vous préoccuper de la longueur du vers :

Les enfants chancelants sont nos meilleurs appuis. (v. 19)

Jeanne qui dans les yeux a le myosotis,
Et qui, pour saisir l'ombre entr'ouvrant des doigts frêles,
N'a presque pas de bras ayant encore des ailes, (v. 44 – 46)

« chancelants » peut être remplacé par la proposition subordonnée relative « qui chancellent » (« chancèlent » accepté).

« ayant » peut être remplacé par les proposition subordonnées circonstancielles de cause« puisqu'elle a »… / « parce qu'elle a encore »… / ..elle qui a…

6.
a) Quel est l'usage du double point dans le vers ?
b) Réécrivez ce vers en supprimant le double point et en faisant les modifications nécessaires sans vous préoccuper de la longueur du vers.

Et je me dis : à quoi peuvent-ils donc rêver ? (v. 32)

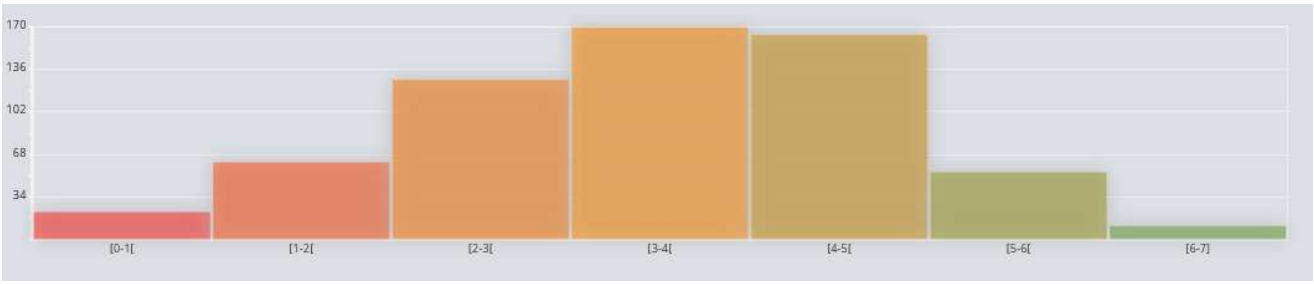
a) Dans ce vers, le double point introduit le discours direct (des paroles que le poète s'adresse à lui-même).
b) Propositions :
« Et je me demande à quoi ils peuvent (donc) rêver. » / « Et je me pose la question du contenu de leurs rêves. »…

D'une manière générale, les résultats sont assez faibles en grammaire. Les réponses aux questions de grammaire sont souvent incomplètes, notamment en conjugaison ; d'autre part, beaucoup de candidats commencent par donner la bonne réponse puis ajoutent des éléments qui prouvent que les connaissances sont confuses. On peut peut-être insister sur l'importance de la rigueur et sur l'existence du document de référence pour la terminologie en grammaire (https://eduscol.education.fr/document/1872/download) afin de leur éviter de perdre des points simplement par manque de précision ou de justesse dans les termes utilisés.

Les questions posées ne présentaient pas de difficultés particulières et correspondent aux exigences de fin de collège et du DNB. Un travail régulier, méthodique est nécessaire pour acquérir le savoir et les connaissances propres à cet exercice et pour répondre à des questions qui se répètent bien souvent d'année en année.

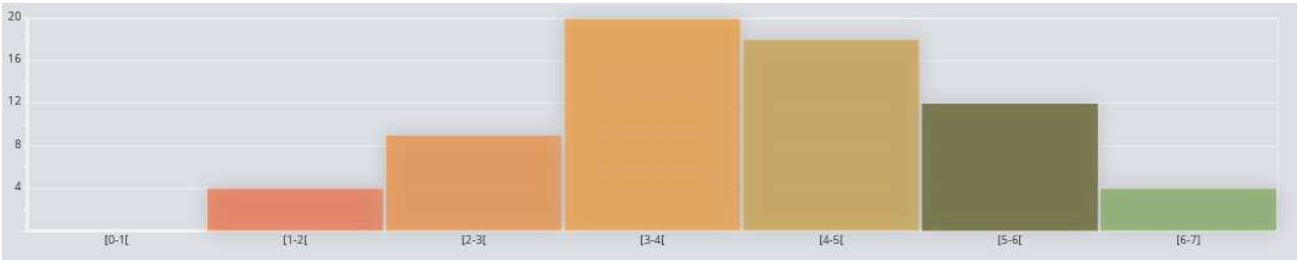
Résultats pour la première partie de l'épreuve

Public



Nombre de copies	611 / 611
Copies non traitées	0 / 611
En dessous de la moyenne	294
Au dessus de la moyenne	317
Minimum	**0,25 / 7**
Moyenne	**3,42 / 7**
Maximum	**6,75 / 7**
Ecart type	**1,29**

Privé



Nombre de copies	67 / 67
Copies non traitées	0 / 67
En dessous de la moyenne	33
Au dessus de la moyenne	34
Minimum	**1,00 / 7**
Moyenne	**3,93 / 7**
Maximum	**6,25 / 7**
Ecart type	**1,22**

Deuxième partie : Lexique et compréhension lexicale ***4 points***

1. Analyser la formation de l'adjectif « insensées ». (v.14).

« insensées » est un adjectif formé par dérivation, par l'adjonction combinée du préfixe *in-* et du suffixe *–é(es)*. Il est formé à partir de la base nominale « sens » signifiant « la faculté de juger ».

2. Expliquez en contexte le sens du mot « chancelants » :

Les enfants chancelants sont nos meilleurs appuis. (v. 19)

« chancelants » signifie « qui chancellent », « qui vacillent, penchent d'un côté et de l'autre en menaçant de tomber » (on acceptera l'orthographe « qui chancèlent »). Dans le texte, l'adjectif qualifie les petits-enfants de Victor Hugo qui, âgés de deux ans et de dix mois, vacillent encore sur leurs jambes lorsqu'ils marchent. Dans le poème, l'adjectif « chancelants » est employé pour insister sur le jeune âge des enfants. Victor Hugo signifie ainsi que les très jeunes enfants sont pour les personnes âgées un réconfort et un soutien dans la vie.

3. Le mot enfant vient du latin *infans,* « qui ne parle pas ». Comment le lexique employé dans le poème confirme-t-il et invalide-t-il tout à la fois le sens donné par l'étymologie de ce mot ?

Georges et Jeanne, respectivement âgés de deux ans et de dix mois, ne parlent pas, ou du moins babillent dans un langage incompréhensible. Leurs paroles sont « des ébauches » (v. 6), un « dialogue obscur » (v. 11) et « balbutiant » (v. 55).

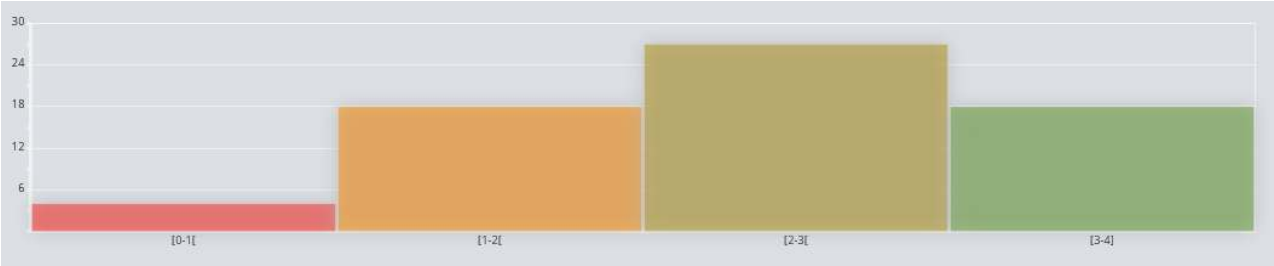
Toutefois, tout enfants qu'ils sont, ils profèrent des paroles riches de sens et exceptionnelles, comme nous l'indiquent les rimes « mots » / « marmot » (47-48). La diversité de leur langage est exprimée par le champ lexical du langage : les enfants « jasent » et « parlent » (v. 37), Jeanne « harangue » (v. 47), les astres (qui représentent les enfants) « bégaieraient » (v. 60) et semblent se comprendre puisqu' « Ils s'entendent entr'eux » (v. 12). Pour définir la nature de leur langage, Hugo campe une série d'analogies à visée explicative. Ainsi, ces enfants parlent « comme la fleur parle / A la source des bois ; comme leur père Charle, / Enfant, parlait jadis à leur tante Dédé ; / Comme [le poète] parlai[t] de soleil inondé » (v. 37-40). Vers 50 et 51, le poète présente à nouveau une triple analogie, fondée sur des métaphores comme « C'est l'idylle du cygne avec le rouge-gorge ». La nature du langage enfantin est mystérieuse (« Ces mots mystérieux que Jeanne dit à George », v.49) et d'essence divine. Les évocations de leur langage sont associées au divin. Ainsi, leurs paroles sont qualifiées d' « essais d'exister (…) divinement gauches » (v. 5). Victor Hugo parvient à résoudre le paradoxe du langage de l'enfance : les jasements et balbutiements révèlent le monde de l'au-delà mais sans l'exprimer par un langage que l'on pourrait comprendre. « Ces mots mystérieux que Jeanne dit à George, (…) » (v. 49), c'est « le chuchotement, l'ombre ineffable et bénie/ Jasant, balbutiant des bruits de vision » (v. 54-55).

La deuxième partie de l'épreuve est nouvelle pour les candidats d'un point de vue purement formel car des questions identiques étaient déjà posées dans les sujets des sessions précédentes.
La deuxième partie a révélé une faiblesse dans la compréhension lexicale en contexte ; on pourrait conseiller aux candidats de relire le texte proposé afin de mieux montrer leur compréhension.

Public



Nombre de copies	611 / 611
Copies non traitées	0 / 611
En dessous de la moyenne	304
Au dessus de la moyenne	307
Minimum	**0,00 / 4**
Moyenne	**2,28 / 4**
Maximum	**4,00 / 4**
Ecart type	**0,89**



Nombre de copies	67 / 67
Copies non traitées	0 / 67
En dessous de la moyenne	35
Au dessus de la moyenne	32
Minimum	**0,50 / 4**
Moyenne	**2,25 / 4**
Maximum	**3,75 / 4**
Ecart type	**0,85**

Troisième partie : Réflexion et développement ***9 points***

Après avoir mis en lumière la nature du lien intergénérationnel dans ce poème, vous vous interrogerez sur les relations que peuvent entretenir les personnes âgées et les enfants.

Votre réflexion, structurée et argumentée, s'appuiera sur le poème de Victor Hugo ainsi que sur l'ensemble de vos connaissances et de vos lectures.

Présentation du texte

Âgé de soixante-quinze ans, Victor Hugo souhaite évoquer l'amour qu'il porte à ses petits-enfants qu'il a accueillis avec leur mère à Guernesey puis à Paris, après la mort de leur père en 1871. Œuvre dédiée à Georges et Jeanne, *L'Art d'être grand-père* (1877) est un recueil de poèmes intimiste et optimiste, offrant une véritable ode à l'innocence enfantine. Celui qui avoue « [croire] aux enfants comme on croyait aux apôtres » met en lumière dans ce poème le sentiment d'adoration qu'il éprouve pour ses petits-enfants. La tendresse et l'attachement passionné éprouvés par le grand-père deviennent, au fil des vers, un véritable culte au mystère et aux vestiges du Paradis que ces tout jeunes enfants gardent encore en eux.

▪ Le sujet appelle un traitement en deux temps : d'abord, le candidat démontre sa compréhension du poème en identifiant et illustrant les caractéristiques de la relation entre le poète grand-père et ses petits-enfants ; ensuite, le candidat étend et déploie sa réflexion sur les différentes facettes que peut prendre le lien entre les personnes âgées et les enfants.

▪ Pour étayer sa réflexion, le candidat s'appuie sur le poème de V. Hugo mais aussi sur l'ensemble de ses connaissances personnelles et de ses lectures. Les exemples peuvent ainsi être empruntés à des champs culturels variés : littérature classique, contemporaine, littérature de jeunesse, cinéma, art, actualité, géopolitique, philosophie, sociologie...

Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Ne visant pas l'exhaustivité, le corrigé propose un ensemble de pistes offertes par le sujet. On acceptera toute idée pertinente.

▪ La nature du lien intergénérationnel dans le poème :

Le lien entre le grand-père et ses petits-enfants est d'abord un lien d'attachement et de tendresse. « Ebloui » (v. 30), Victor Hugo reconnaît son « attendrissement » (v. 10) cette émotion se manifeste à travers des comparaisons positives, voire hyperboliques, employées pour décrire les enfants. Si « George [est] beau comme un dieu » v. 48, Jeanne a les yeux aussi bleus que les myosotis (v.44).

Georges et Jeanne sont pour Victor Hugo un soutien pour ses vieux jours. Ils sont ainsi qualifiés de « guide » (v. 2), de « lumière » (v. 3) ou de « meilleurs appuis » (v. 19).
Ils sont pour lui un réconfort et lui permettent de supporter l'état de vieillesse ainsi que l'approche inévitable de la mort : « Je ne sens plus la trouble et secrète secousse / Du mal qui nous attire et du sort qui nous pousse. » (v.17-18). En plus de l'apaiser, leur présence permet au grand-père de développer le meilleur de lui-même : « Je les regarde, et puis je les écoute, et puis / Je suis bon, et mon cœur s'apaise en leur présence » (v. 20-21).

Pour le poète, Georges et Jeanne sont un lien entre le ciel, où ils ont vécu avant leur naissance, et la terre. Les marques de leur vie antérieure, divine, sont visibles à travers leur langage qui permet au poète de « voir un reste de ciel qui se dissipe et fuit » (v. 7). Victor Hugo attribue à ses petits-enfants le pouvoir de préparer son passage vers l'au-delà. Ils lui rendent possible « l'oubli qui nous envahit l'âme » (v. 25), puis ouvrent le passage vers le monde d'après (« Leur dialogue obscur m'ouvre des horizons » v. 11) et offrent au vieillard l'accès au « dessous divin de la vaste harmonie » (v. 53).

Pour conclure, Victor Hugo a construit un lien d'adoration pour ses petits-enfants. En tant que grand-père, il leur porte un amour fervent et passionné mais cette grande tendresse se mue en un culte du divin dont il perçoit la présence en Georges et Jeanne.

▪ Les relations et liens que peuvent par exemple entretenir les personnes âgées et les enfants (les références ci-dessous sont proposées à titre indicatif) :

- Une relation de tendresse
 L'Art d'être grand-père, de Victor Hugo
 Les Enfants du marais, film de Jean Becker, roman de Georges Montforez
 Le Vieil homme et l'enfant, film de Claude Berri
 Verte, de Marie Desplechin

- Une relation pédagogique : transmission des connaissances et des savoirs. En fonction des domaines, la transmission est menée par l'ancienne ou la jeune génération.
 La Vie devant soi, Romain Gary
 Un Gentleman à Moscou, Amor Towles
 Les Enfants du marais, film de Jean Becker, roman de Georges Montforez

- Un lien culturel : lorsque l'histoire familiale s'enracine dans un territoire, en lien avec les particularités de l'histoire et de la culture régionale ou nationale.
 La Vie devant soi, Romain Gary
 Un Grand-père tombé du ciel, de Yaël Hassan
 L'Été de la sorcière, de Kaho Nashiki

- Une relation éthique : transmission de valeurs, d'une certaine « sagesse » de la part des personnes âgées.

 Les Mots, de Jean-Paul Sartre
 Un Gentleman à Moscou, Amor Towles

- La construction d'une histoire familiale : transmission par les personnes âgées d'une expérience, des souvenirs de jeunesse … qui permet de construire une identité personnelle et familiale.
 Du Côté de chez Swann, de Marcel Proust
 Les Mots, de Jean-Paul Sartre
 Charlie et la Chocolaterie, de Roald Dahl
 Un Grand-père tombé du ciel, de Yaël Hassan

Transmission d'objets symboliques ou transmission de biens patrimoniaux / Soutien économique et éducatif apporté à sa descendance.

- Un lien social : voir des enfants permet le maintien d'un lien social pour les personnes âgées, c'est un outil de lutte contre l'isolement. Par exemple, des écoles maternelles organisent des sorties dans les maisons de retraite. S'occuper des personnes âgées développe des valeurs d'entraide, de solidarité, de conscience collective auprès des jeunes générations (ex. : colocation personne âgée / étudiant ; lien coupé entre résidents en EPADH).

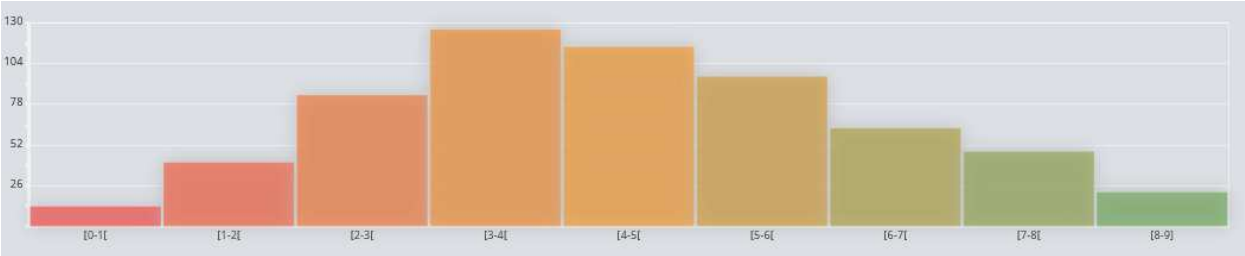
L'Art d'être grand-père, de Victor Hugo

Le Vieux grand-père et son petit-fils, des frères Grimm
La Petite fille de Monsieur Linh, de Philippe Claudel

Ce lien permet de dépasser les préjugés à l'égard des personnes âgées et des jeunes.

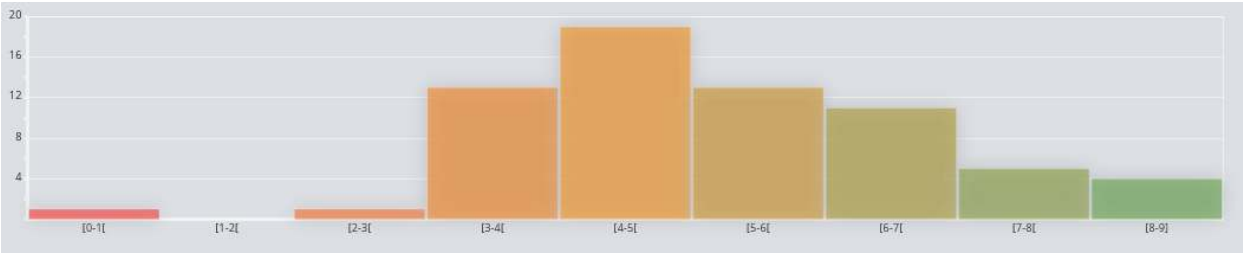
– Un lien défaillant et insatisfaisant : à contrario, le lien peut être inexistant, conflictuel.
Hänsel et Gretel, des frères Grimm
La Sorcière de la rue Mouffetard et autres contes de la rue Broca, de Pierre Gripari
Tatie Danielle, film d'Etienne Chatiliez
Là-haut (Walt Disney)

Public



Nombre de copies	608 / 611
Copies non traitées	3 / 611
En dessous de la moyenne	310
Au dessus de la moyenne	298
Minimum	**0,00 / 9**
Moyenne	**4,32 / 9**
Maximum	**9,00 / 9**
Ecart type	**1,89**

Privé



Nombre de copies	67 / 67
Copies non traitées	0 / 67
En dessous de la moyenne	39
Au dessus de la moyenne	28
Minimum	**0,00 / 9**
Moyenne	**5,06 / 9**
Maximum	**8,50 / 9**
Ecart type	**1,61**

La troisième partie de l'épreuve évalue les capacités de réflexion et de rédaction des candidats à partir d'un sujet donné. Elle ne présente pas de difficultés particulières si tout au long de l'année de préparation on a pris soin de s'exercer à l'écriture argumentative en mobilisant ses compétences d'analyse et sa culture personnelle.

Nous rappelons enfin que l'évaluation prend en compte les qualités de la langue (orthographe, syntaxe, conjugaison, lexique) et que par conséquent toute langue fautive est pénalisante.

Épreuve écrite de mathématiques

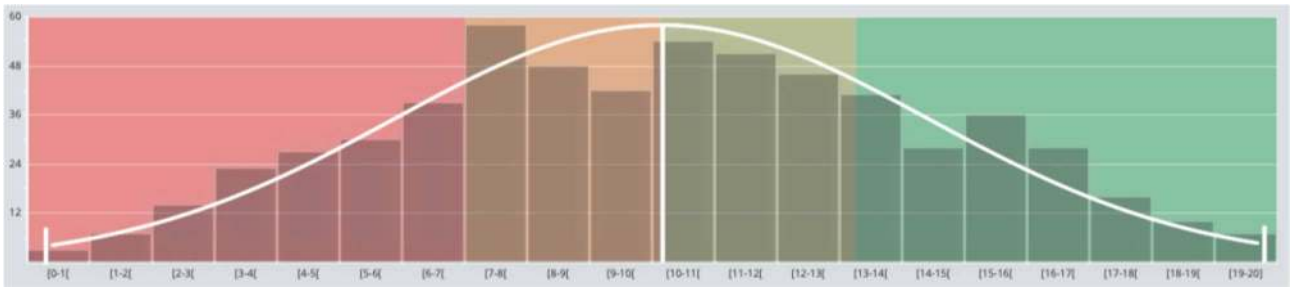
4 DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE

L'épreuve de mathématiques constituée de 5 exercices est notée sur 20 points.

Elle a pour objectif d'évaluer la maitrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul sur les différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

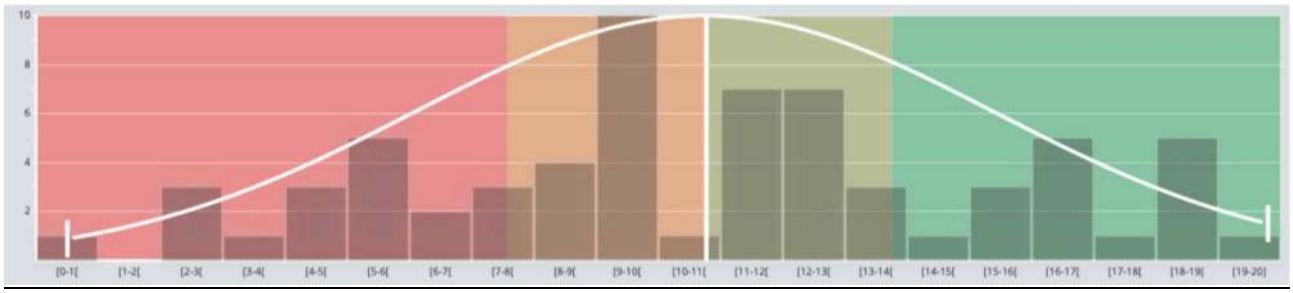
Un maximum de 2 points peut être retenu sur la note finale pour une orthographe défaillante ou une mauvaise maitrise syntaxique.

4.1 Résultats pour le groupement des concours de l'enseignement public



Moyenne / 20 pts	Minimum	Maximum	Écart-type
10,10 pts	**0,25 pt**	**19,75 pts**	**4,24 pts**

4.2 Résultats pour le concours des concours de l'enseignement privé



Moyenne / 20 pts	Minimum	Maximum	Écart-type
10,69 pts	**0,5 pt**	**19,75 pts**	**4,64 pts**

5 ÉPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES

5.1 Présentation de l'épreuve

Durée de l'épreuve : 3 heures

Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021, l'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants (5 exercices cette année), permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Exercice 1

Ce premier exercice s'appuie sur une situation adaptée du biathlon dans laquelle des élèves ont à parcourir en courant des tours de stade, lancent des balles dans une cible provoquant des pénalités en cas d'échec. Les thèmes mathématiques abordés sont les mesures de durée, de temps et de vitesse. Un traitement d'une feuille de calcul automatisée clôt l'exercice.

- **Questions :**

Partie 1

1.
 - **a.** Calcul de vitesse moyenne en m/min.
 - **b.** Calcul d'une vitesse moyenne en km/h.

2. Calcul de deux vitesses moyennes en m/min.

- **Attentes du jury :**
 Bonne maitrise des liens entre distance, temps et vitesse ainsi que des manipulations entre les unités usuelles des mesures de longueur et de temps.

- **Analyse des productions des candidats :**
 Cette partie est très bien traitée.

Partie 2

Cette partie aborde le problème sous un angle plus géométrique tout en continuant son aspect cinématique La seconde question présente des données dans une feuille de calcul automatisée qu'il est demandé d'interpréter.

- **Questions :**

1.
 - **a.** Calcul du rayon d'un cercle connaissant son périmètre.
 - **b.** Calcul de la durée d'un parcours connaissant la vitesse moyenne et le temps de passage sur le temps de tir.

2.
 - **a.** Justifier l'utilisation d'une formule dans un tableur.
 - **b.** Donner une formule de calcul dans un tableur.
 - **c.** Même type de question que précédemment.
 - **d.** Interpréter deux comportements d'un même élève dans le cadre de la situation
 - **e.** Interpréter une évolution de données numériques dans le cadre de la situation.

- **Attentes du jury**
 Connaitre et exploiter le lien algébrique entre le périmètre et le rayon d'un cercle.
 Connaitre et mobiliser le lien entre les notions de longueur, distance et vitesse.
 Élaborer une formule de calcul dans un tableur.
 Effectuer un retour sur situation concrète à partir de relevés de données.

- **Analyse des productions des candidats :**
 Si cette question a dans l'ensemble été très bien traitée, il est à noter que dans le cas de situation complexe mêlant plusieurs grandeurs, le taux d'échec est important.

Exercice 2

Cet exercice porte sur les probabilités sous leur aspect essentiellement dénombrement dans une situation d'équiprobabilité s'appuyant sur un lancer de dé(s).

- **Questions :**

1.
 - **a.** Détermination des issues de l'expérience aléatoire.
 - **b.** Justifier la probabilité d'un évènement.
 - **c.** Calcul de la probabilité d'un évènement donné.
 - **d.** Même type de calcul que précédemment.
 - **e.** Même type de demande que précédemment.

2. Dans une situation proche de la précédente, les questions sont l'occasion pour les candidats d'identifier des évènements plus complexes et d'en calculer leurs probabilités.
 - **a.** Calcul d'une probabilité.
 - **b.** Calcul de la probabilité d'un évènement défini par une intersection de deux autres.
 - **c.** Calcul de la probabilité d'un évènement défini par une intersection de deux autres.

- **Attentes du jury :**
 Mobiliser les outils permettant de traiter un exercice de probabilités dans le cadre d'un modèle d'équiprobabilité.

- **Analyse de production des candidats**

 L'exercice est discriminant mais essentiellement dans la partie traitant de l'intersection de deux évènements.

Exercice 3

Cet exercice valorise les capacités à mobiliser les compétences de représentation et de modélisation algébrique dans le cadre de la résolution d'un problème d'arithmétique.

- **Questions :**

1. Identification et correction d'une représentation erronée d'un problème donné.

2.
 - **a.** Modélisation algébrique de la situation.
 - **b.** Conduite à terme de la modélisation précédente.

- **Attentes du jury :**
 Identifier le lien entre une représentation conduisant à la résolution d'un problème.

 Mobiliser l'outil algébrique afin de résoudre un problème.

- **Analyse de production des candidats**

 L'exercice est peu discriminant, tant sur sa partie représentation que sur la partie algébrique.

L'ensemble met en avant les difficultés des candidats à mobiliser des changements de registres.

Exercice 4

Cet exercice porte essentiellement sur le traitement d'un algorithme Scratch décrivant une situation géométrique. Les traitements demandent d'interpréter et de modifier l'algorithme donné.

- **Questions :**

1. Tracer une figure décrite par un algorithme.
2. Identifier la nature de la figure obtenue.
3.
 a. Préciser les valeurs de deux paramètres de l'algorithme permettant d'obtenir une figure cible.
 b. Calculer la valeur de sortie d'une variable en fin d'exécution.
4. Modifier l'algorithme proposé dans le but d'obtenir une figure cible.

- **Attentes du jury :**

 S'approprier un algorithme, sa structure, le rôle des variables et leur impact sur les productions attendues.

- **Analyse de production des candidats**

 L'exercice est très discriminant. Ainsi, le quart des copies ont la note 0 sur l'ensemble de l'exercice ce qui met en évidence les difficultés à traiter ce type de modélisation.
 Les résultats obtenus à la question portant sur la nature du quadrilatère donné sont inquiétants puisque beaucoup de candidats ne font pas la différence entre un losange, un parallélogramme voire un carré.
 Certains candidats restent tributaires de la position du polygone pour lui attribuer une nature correcte.

Exercice 5

Cet exercice porte sur les notions de calculs d'aires et de volumes, en y adjoignant la notion d'agrandissement-réduction, du théorème de Pythagore et de celle de fonction affine.
La figure de référence est formée d'une demi-sphère et d'un cône de révolution, le tout modélisant un ballon-sonde.
Par son ampleur, c'est l'exercice le plus important du sujet, qui pourrait même paraitre comme déséquilibré par rapport aux autres.

- **Questions :**

1.
 a. Calcul du volume du modèle.
 b. Détermination de la capacité du volume ci-dessus.
2. Calcul par le théorème de Pythagore d'une longueur d'une génératrice du cône.
3. Calcul de l'aire du modèle.
4.
 a. Détermination du coefficient d'agrandissement-réduction suite à un changement d'altitude.
 b. Calcul de l'aire du modèle à la nouvelle altitude.
 c. Calcul de la capacité du modèle à la nouvelle altitude.
5. Justification de l'expression de la fonction affine liant la température ambiante à l'altitude.
6. Étude du signe de la température en fonction de l'altitude.
7. Lecture et interprétation d'un tableau de valeurs de la fonction température pour déterminer une valeur cible de la température.

- **Attentes du jury :**

 Identifier les formules ad hoc permettant de calculer des aires et des volumes.
 Calculer en fonction de π : les valeurs exactes d'aires, volumes et capacités de volume de référence.
 Mobiliser la notion d'agrandissement-réduction.

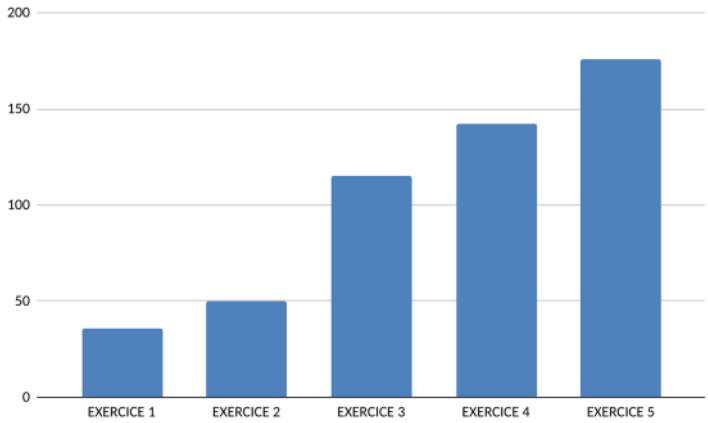
Identifier l'expression algébrique d'une fonction affine.
Utiliser un tableau de valeurs d'une fonction affine pour identifier une valeur cible de cette fonction.

- **Analyse de production des candidats**

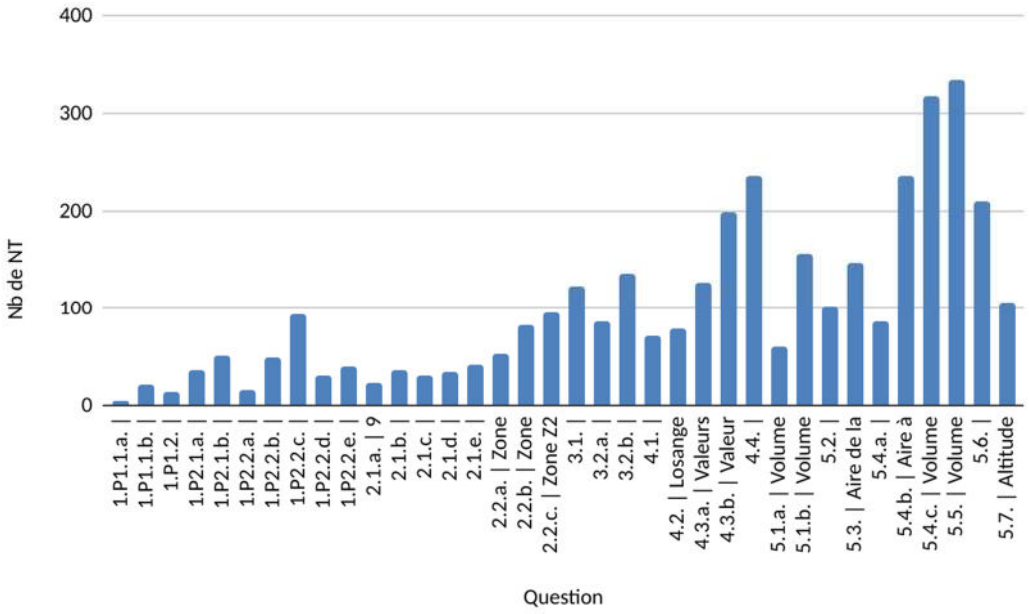
 L'exercice est discriminant mais met en évidence de nombreuses difficultés. On note une surreprésentation des résultats en deçà de la moyenne.

5.2 Quelques éléments statistiques complémentaires

5.2.1 Nombre de questions non traitées par exercice (rapporté au nombre de questions)



5.2.2 Les questions non traitées



6 RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

Rappel :

L'épreuve écrite de mathématiques vise, entre autres, à évaluer la maitrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

6.1 Dans le cadre de la préparation

- Le concours est basé sur une maitrise des connaissances :
 - du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4,
 - de la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).
 - Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec le recul nécessaire à l'enseignement des mathématiques aux cycles 1, 2 et 3.
 et bien entendu la maitrise des connaissances des programmes de cycle 1, 2 et 3.
- Ainsi le candidat doit savoir manipuler des pourcentages, représenter des solides, mener des calculs d'aires, de vitesses et de volumes… de manière assurée et doit avoir revu de façon approfondie la géométrie plane (théorème de Thalès, théorème de Pythagore, trigonométrie, propriétés des figures géométriques…) et la géométrie de l'espace (solides, patrons…). La pratique du raisonnement déductif doit être également travaillée. Une bonne connaissance des notions de base d'arithmétique et de numération est bien sûr indispensable, ainsi que leur mise en œuvre. Le calcul littéral est très fréquemment évalué dans les sujets des concours et la maitrise demandée dépasse souvent les attendus de fin de cycle 4. Un entrainement particulier dans ce domaine doit être effectué. Par ailleurs, la maitrise de la notion de probabilité est nécessaire car fréquemment présente dans les sujets du concours. Le thème « Algorithmique et programmation » nouvellement apparu dans le programme doit être maitrisé par les candidats.
- Le jury attire particulièrement l'attention des candidats sur les exigences de syntaxe dans l'usage du tableur. Il est attendu d'eux une maitrise de ses fonctions élémentaires (adressage absolu et relatif, somme, produit, moyenne…). Les maladresses de syntaxe sont sanctionnées.
- Plus généralement, il ne faut pas limiter la préparation au niveau de compétences exigées en fin de collège. Les capacités de modélisation, prise d'initiative, synthèse sur des questions enchainées sont aussi souvent sollicitées dans les sujets de concours. La maitrise des notions de base de logique mathématique est également indispensable.
- Connaitre et énoncer les théorèmes mathématiques ne suffit pas. Il est nécessaire de savoir les appliquer, donc s'y exercer avant l'épreuve est indispensable. Les candidats doivent pouvoir conduire un raisonnement jusqu'à son terme, avec rigueur. Une démonstration mathématique n'est pas un enchainement de phrases sans lien mais une démarche déductive aux étapes clairement justifiées. La concision est souvent préférable à un discours long et peu structuré qui laisse à penser au correcteur que le candidat masque ses insuffisances en mathématiques avec une rédaction trop prolixe. La résolution d'une question doit systématiquement se terminer par un résultat et une phrase de conclusion.
- Les résultats obtenus doivent toujours être accompagnés d'un calcul ou d'une démonstration. Les réponses sans justification ne sont pas valorisées par le barème.
- La rigueur du raisonnement et les notations doivent être particulièrement soignées : vérification des hypothèses avant l'application d'un théorème, calcul sur des valeurs exactes et non approchées, notations ($\sqrt{\ }$, segment de droite, angle…). L'emploi d'un vocabulaire rigoureux est également exigé : ne pas confondre nombre et chiffre, ou cercle et disque par exemple.
- L'utilisation raisonnée des calculatrices est une capacité importante à développer, permettant vérifications et démarches de recherche sur les questions numériques.

6.2 Dans le cadre de l'épreuve :

- **Gestion du temps :**
 Il est important de surveiller le temps qui passe. Nous ne pouvons qu'inviter les candidats à s'entrainer avec des sujets d'annales dans le temps imparti de l'épreuve.

 Les diverses questions gagnent à être traitées tout d'abord au brouillon de façon à fournir un écrit clair et concis (sans rature ni surcharge).

 Il est indispensable de se réserver un temps de relecture de la copie afin, par exemple, de corriger les erreurs orthographiques qui ont pu être commises.

- **Rigueur, qualité de la présentation et de l'orthographe ainsi que de la syntaxe :**
 La présentation des copies est importante.

 Lorsque les exercices ne sont pas traités dans l'ordre indiqué par l'énoncé, il est indispensable de préciser les numéros des questions traitées afin de faciliter la tâche du correcteur.

 Les résultats obtenus doivent être mis en évidence.

 Une organisation en paragraphes, le recours au saut de lignes, permettent d'aérer et de structurer une copie dont l'écriture doit être lisible.

 L'orthographe et la correction syntaxique sont appréciées lors de la correction des copies. Conformément aux textes, jusqu'à 5 points peuvent être retirés à la note finale.

Orthographe et syntaxe : une réelle inquiétude du jury

Les malus concernant l'orthographe restent alarmants pour cette session 2022 malgré la récurrence de recommandations dans les rapports de jury précédents :

27,5 % des copies ont été pénalisées pour plus de 5 erreurs d'orthographe.
17,3 % des copies ont été pénalisées pour des erreurs de syntaxe flagrantes.
8,4 % des copies cumulent un malus pour l'orthographe et un malus pour la syntaxe.

- **Le niveau de connaissance attendu :**
 Le concours est basé sur une maitrise de connaissances rappelées supra. Cette maitrise est généralement effective pour les candidats qui possèdent suffisamment de recul par la fréquentation, durant leur formation, de situations relevant de l'enseignement du lycée.

- **Des points d'attention :**
 - L'utilisation des unités de mesure (cohérence, symboles).
 - Les arrondis (souvent précisés dans les énoncés ou les questions). *Les correcteurs ont mis l'accent sur la proportion de candidats ayant des difficultés à gérer les unités de mesure, les notations et les arrondis : 14 % des copies comportent ce type d'erreurs.*
 - La cohérence et validité des résultats par rapport aux situations, aux données, à l'énoncé.

 En résumé, pour se préparer au mieux à l'épreuve de mathématiques du Concours de Recrutement de Professeur des Écoles, il convient de réviser les notions mathématiques évoquées dans le rapport, de s'entrainer à les mettre en œuvre de façon assurée.

Épreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.
Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

Sciences et technologie

Présentation de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Analyse de l'épreuve :

L'épreuve d'application Sciences et technologies abordait la préservation les océans de la pollution plastique. Il s'agissait notamment de comprendre quels sont les impacts de l'accumulation des plastiques dans le milieu aquatique sur les êtres vivants et d'identifier des solutions face à cette pollution. En s'appuyant sur les programmes d'enseignement des sciences et technologie à l'école primaire, le sujet, structuré en trois parties indépendantes, aborde les problématiques suivantes :

- Quelles caractéristiques possèdent les plastiques ?
- Que deviennent les déchets plastiques ingérés par les animaux marins ?
- Comment récupérer les déchets plastiques dans l'océan à l'aide d'une solution robotisée innovante ?

Le sujet comporte des questions disciplinaires permettant d'évaluer la maîtrise par le candidat des notions, ainsi que des questions de nature didactique ou pédagogique. Le jury tient compte dans la notation de l'épreuve de la maîtrise de la langue française du candidat.

Analyse des productions des candidats :

Dans la première partie « Les caractéristiques des plastiques », les premières questions de connaissances sur les solutions en chimie sont généralement bien réussies. Pour les questions disciplinaires liées aux courants marins, la confusion entre masse et masse volumique (ou densité) conduit à des réponses manquant de rigueur.

Dans la partie « La tortue marine, une espèce menacée par les déchets plastiques », la question sur le système digestif et le rôle des organes est bien réussie, montrant une bonne maitrise des contenus disciplinaire par une grande partie des candidats.

Dans la partie « Une solution robotisée innovante pour la collecte de déchets marins », il semble qu'une part importante des candidats n'a pas compris le fonctionnement du robot, en particulier la

fonction des touches « tourne à droite » et « tourne à gauche », ce qui les conduit à une analyse erronée des réponses d'élèves.

Globalement les questions didactiques ou pédagogiques sont moins bien réussies que les questions de connaissances disciplinaires. En particulier, les questions Q7, Q10, Q16 ou Q20 demandant une prise d'initiative des candidats en proposant une trace écrite ou un protocole à mettre œuvre en classe ne sont majoritairement pas bien traitées.

Recommandations aux candidats :

Les copies montrent une très grande hétérogénéité, avec une préparation qui semble plus soignée les pour les connaissances disciplinaires, que pour les connaissances didactiques et pédagogiques. Le jury conseille aux candidats de soigner la qualité et la clarté de la rédaction. En effet, les meilleures copies sont souvent celles où la qualité de l'expression se traduit par un propos construit, clair et fluide. Des réponses concises utilisant le lexique scientifique adapté et des schémas bien réalisés relèvent généralement une bonne maitrise disciplinaire des programmes.

Le jury conseille également de prendre le temps de lire et s'approprier l'ensembles des informations et documents disponibles dans le sujet, afin de mobiliser les concepts scientifiques mis en jeu et d'analyser finement les productions d'élèves. Lors de la préparation au concours, une attention particulière peut être portée sur l'analyse de travaux d'élèves afin d'identifier ce qui fait obstacle aux apprentissages et ainsi mieux d'aborder les questions didactiques.

Histoire - géographie - enseignement moral et civique

Pour la session 2022, les deux composantes déterminées par le jury étaient celles d'histoire et de géographie. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

Composante histoire

Comme l'indiquait le premier document du dossier documentaire, la composante histoire sur 12 points portait sur le thème 3 du programme de CM2 : « La France, des guerres mondiales à l'Union européenne ». Pour commencer à préparer la séquence d'apprentissage, les candidats étaient invités à réfléchir sur la notion de « trace » à partir d'un dossier documentaire. Ils devaient d'abord montrer l'importance et la nature des traces laissées par la Première Guerre mondiale puis proposer une définition de ce qu'est une « trace » pour les élèves.

Les traces de la Grande guerre sont nombreuses. Le jury a apprécié les copies dans lesquelles les traces étaient classées par genre. Les onze documents permettaient de lister et de classer une partie de ces traces, par exemple en écrits (lettres, carnets personnels, récits, livres), en images (peintures, photographies, films, affiches de propagande), en objets et monuments (monuments aux morts). Il était possible de subdiviser chacune de ces catégories entre ce qui a été produit durant la guerre ou ultérieurement. Les candidats qui proposaient des types de traces qui n'apparaissaient pas dans le dossier documentaire ou qui enrichissaient des éléments de celui-ci ont été valorisés.

Les définitions de « trace » fournies par les candidats pouvaient être diverses et néanmoins tout à fait pertinentes. En histoire, la trace est ce qui subsiste du passé sous la forme de débris, de vestiges, de textes de nature très différente, de monuments, d'œuvres d'art, etc. ; ce qui témoigne de la mémoire de ce passé dans les sociétés, dans des groupes sociaux ou chez des individus (lieux de mémoire, œuvres de fiction, mémoires…). La formulation de la question n'appelait pas la présentation d'un travail collectif en classe aboutissant à cette définition. Des candidats ont présenté avec profit cette notion en abordant

à la fois l'aspect matériel et mémoriel. Les propositions adaptées à l'âge des élèves ont été appréciées par le jury qui a été attentif à la capacité à transposer la notion en situation d'apprentissage.

Dans la proposition de séquence d'apprentissage, les candidats étaient invités à indiquer les titres des différentes séances envisagées et à développer, l'une des séances, au choix, en définissant les objectifs d'apprentissage et les compétences travaillées. Ils devaient indiquer précisément les documents du dossier utilisés et détailler l'exploitation pédagogique de l'un de ces documents.

Les candidats pouvaient envisager de proposer trois à cinq séances sur la Première Guerre mondiale. Le choix était donc ouvert, tant qu'il permettait d'aborder les contenus d'enseignement arrêtés par le programme : traces, ampleur, contexte. Le dossier documentaire permettait notamment d'envisager une séance sur l'expérience combattante, l'enjeu et le coût économique de la guerre, le coût social et humain de la guerre, ou encore la commémoration et la mémoire du conflit. Toute proposition de titre de séance pertinent comme « la vie au front et à l'arrière » ou fondée sur une approche chronologique était recevable.

Le choix de la séance déterminait largement la réponse à la question sur les objectifs d'apprentissage et les compétences travaillées. D'une manière générale, les objectifs visés pouvaient relever de la découverte de ce conflit majeur, de ses spécificités ou/et de ses conséquences, de l'acquisition de quelques repères factuels ou/et notionnels mais également de l'approfondissement d'un savoir (l'histoire est une connaissance par traces).

Les compétences travaillées pouvaient être :

- se repérer dans le temps : construire des repères historiques / ordonner des faits les uns par rapport aux autres et les situer dans une époque ou une période donnée ;

- comprendre un document : comprendre le sens général d'un document / identifier un document et savoir pourquoi il est important qu'il soit identifié / extraire des informations pertinentes pour répondre à une question ;

- pratiquer différents langages en histoire : classer dans un tableau, compléter une carte, décrire oralement…

En fonction de la production attendue des élèves, les candidats pouvaient retenir d'autres compétences, par exemple écrire pour argumenter, structurer sa pensée et son savoir, pour se documenter, pour coopérer et mutualiser, etc. L'important est que la liste des objectifs d'apprentissage et de compétences travaillées soit plausible, mesurée, adaptée à l'âge des élèves, à la durée de la séance, au thème de celle-ci.

Le jury attendait des candidats qu'ils fassent preuve de bon sens et de cohérence. Quel(s) que soi(en)t le(s) document(s) retenu(s), il a été attentif à la cohérence avec la séance choisie, au nombre raisonnable et au choix de documents adaptés aux élèves, à une inscription claire dans le projet de la séance, à une présentation des consignes données aux élèves (comme identification, description / organisation générale / « message » porté, production attendue…). La description pédagogique de la séance devait être en adéquation avec les objectifs et les compétences retenus.

L'évocation des différents parcours (artistique et culturel, citoyen), la différenciation pédagogique, le travail en groupes … sont des éléments qui montrent une diversité et une richesse dans l'approche pédagogique. Mais, cela doit se faire en lien avec les objectifs, les compétences et les activités proposées aux élèves en amont. Trop souvent, cette évocation reste très générale et n'est pas l'objet

d'un développement, ce qui donne l'impression d'un plaquage artificiel pour terminer une transposition pédagogique.

Composante géographie

La composante géographie sur 8 points s'inscrivait dans le thème 2 du programme de la classe de CM1 : « Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs en France / dans un espace touristique ».

En se fondant sur quatre documents, les candidats devaient présenter d'abord les objectifs notionnels relatifs au thème puis exploiter l'un des documents du corpus : une photographie de la Promenade des Anglais à Nice vue depuis la colline du Château (cliché de juin 2020). La question posée était la suivante : « quels choix opérez-vous pour conduire cette exploitation en classe ? ».

Le thème est lié à la notion d'habiter - notion centrale au cycle 3 - qui invite à considérer la géographie comme une expérience d'un lieu, comme la façon dont les humains organisent et pratiquent leurs espaces de vie à différentes échelles.

La caractérisation des termes « habiter » et « espace » était attendue. L'intitulé du thème permettait de décliner la notion d'habiter : se loger, travailler, se cultiver. Le mot espace pouvait être identifié et caractérisé comme espace fonctionnel ou multifonctionnel (la fonction touristique notamment) mais aussi comme espace de cohabitation d'acteurs (temporaires, permanents).

Les documents éclairaient et incarnaient certains éléments du programme, par exemple, l'importance des déplacements, le rôle du site sur l'organisation de l'habitat, etc. Le jury n'attendait pas une présentation exhaustive des objectifs notionnels. A titre d'exemples, on pouvait indiquer les différents modes d'habitat qui apparaissent sur la photographie et le plan de Nice, diverses fonctions : fonction résidentielle (pour les habitants permanents, pour les touristes), fonction culturelle et de loisirs (plage, casino, Promenade des Anglais, musées, monuments historiques, équipements sportifs…), fonction de production dans une moindre mesure.

L'organisation de l'espace est visible à l'échelle locale (axes de circulation parallèles à la mer, quadrillage de l'espace par les rues du centre-ville), à l'échelle régionale, nationale, internationale (gares, aéroport).

De nombreux candidats n'ont pas su présenter les objectifs notionnels relatifs au thème 2 du programme. Ils devaient identifier l'essentiel et exploiter des documents géographiques de nature différente. Le jury n'attendait pas une présentation exhaustive. Différentes formes de présentation étaient acceptées (liste, tableau, schéma heuristique, paragraphe…).

L'exploitation en classe de la photographie de la Promenade des Anglais pouvait être variée. Toute proposition plausible et adaptée au contexte (âge des élèves, durée d'une séance, objectifs du programme, etc.) était examinée avec bienveillance.

A titre d'exemple, on pouvait envisager deux étapes dans le travail des élèves :

- la première commençait par un effort de localisation (notamment en utilisant le plan fourni), puis s'organisait autour de la description de l'espace étudié en utilisant les mots et les images du géographe. Le vocabulaire mobilisé est celui de la description par plans d'une image et celui en lien avec la description d'un espace littoral urbain et touristique. De manière à faciliter la compréhension des lieux représentés, le candidat pouvait montrer aux élèves des photographies de certaines portions de la Promenade des Anglais, sans que cela soit impérativement attendu ;

- la seconde s'organisait autour de la réalisation, de manière guidée, d'une production graphique (croquis de paysage ou schéma).

Le jury a apprécié les copies des candidats capables de problématiser et de structurer leur propos, d'envisager des consignes explicites, d'élaborer un croquis de paysage ou un schéma d'organisation de l'espace.

Comme dans la composante histoire, l'inventivité pédagogique - une inventivité plausible et adaptée au niveau de la classe - a été valorisée. La deuxième question de chaque composante invitait les candidats à se projeter dans le métier de professeur. La problématisation de la séance, l'explicitation

des objectifs d'apprentissage, l'organisation cohérente et détaillée de la séance, la différenciation pédagogique sont des éléments pris en compte par les correcteurs.

Les candidats ont trop souvent tendance à plaquer des concepts ou des méthodes didactiques sans en montrer la pertinence dans le cadre de leur proposition didactique. Il convient de présenter le travail concret des élèves en classe (exemple de trace écrite, exploitation précise d'un document, organisation du travail…).

Le jury a rencontré trop de devoirs déséquilibrés, avec une bonne première partie en histoire et une deuxième en géographie moins développée faute de temps ou de connaissances. Les copies sont globalement marquées par une spatialisation insuffisante et une difficulté à produire un véritable raisonnement géographique.

Si la présentation de la plupart des copies est correcte, le jury insiste néanmoins sur la nécessité de proposer un document soigné afin d'en favoriser la lisibilité (qualité de la graphie, présentation claire et aérée, respect de l'ordre des consignes de travail données dans le sujet). Une maîtrise insuffisante de la langue française (lacunes orthographiques et syntaxiques) a été pénalisée. La correction de la langue est une compétence indispensable des professeurs des écoles. Il paraît donc d'autant plus nécessaire de consacrer un temps à la relecture.

Arts et culture

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.
L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.
L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points.

Cette année, les deux composantes retenues étaient arts plastiques et éducation musicale.

Composante arts plastiques

Les candidats devaient réaliser une analyse critique d'une fiche de préparation de séance destinée à des élèves de cycle 3 en s'appuyant sur les éléments fournis dans le dossier documentaire.
La séance proposée portait sur ***La matérialité de l'œuvre.***

Les candidats disposaient de trois documents :

- La fiche de préparation de séance intitulée « Arbre à nouveau »
- Un document ressource : *Lexique pour les arts plastiques : la diversité des pratiques au service du projet de l'élève.* Ressources pour l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3.
- Un extrait des programmes d'arts plastiques du cycle 3 : Rappel du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) – Arts plastiques. Compétences travaillées. BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 (extraits).

-analyse du sujet :

les prérequis

- Connaissance du corpus d'œuvres de référence Eduscol
- Connaissance des programmes d'enseignement de l'Art plastique

les attendus

- Percevoir les éléments positifs de la fiche de préparation
- Percevoir les fragilités de la fiche de préparation

- Avoir compris le principe de la démarche créative
- Faire des propositions pertinentes

Composante éducation musicale

Les candidats devaient concevoir une fiche de préparation de séance destinée au cycle 1, en tirant parti des éléments fournis dans le dossier documentaire et en ciblant les deux points de programme suivants :

- Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons
- Explorer des instruments, utiliser les sonorités du corps

Les candidats disposaient de quatre documents :

- Paroles de la chanson traditionnelle, *Mon grand-père s'en va au marché,* source : Musique Prim' – Réseau CANOPE.
- Pistes pour l'exploration et le jeu avec la voix.
- François DELALANDE, Le GRM et l'histoire de l'éveil musical en France, in Sylvie DALLET et Anne VEITL (dir.), *Du Sonore au musical, cinquante ans de recherches concrètes (1948 – 1998)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 89-100.
- Rappel du programme d'enseignement de l'école maternelle – Univers sonores. BOENJS n° 25 du 24 juin 2021 (extraits).

-analyse du sujet :

les prérequis

- Connaissance du corpus d'œuvres de référence Éduscol
- Connaissance des programmes d'enseignement de l'école maternelle – univers sonore
- Connaissance des modalités spécifiques d'apprentissage de l'école maternelle

les attendus

- Définir un niveau de classe en argumentant son choix avec pertinence
- Formuler correctement des objectifs d'apprentissage
- Proposer un déroulé de séance pertinent et cohérent au regard des objectifs d'apprentissage, des capacités vocales et motrices des élèves, des modalités spécifiques d'apprentissage de l'école maternelle et de la didactique de la discipline.
- Identifier les obstacles à l'apprentissage et proposer des pistes pour les surmonter.
- Analyser les limites de sa proposition, envisager des prolongements et proposer des ouvertures culturelles.

Analyse des productions des candidats

Les copies les mieux réussies ont montré :

- Une bonne qualité de la rédaction
- Une bonne connaissance du développement de l'enfant
- Une bonne connaissance de la démarche artistique
- Des objectifs d'apprentissage bien formulés
- Des obstacles à l'apprentissage bien identifiés et des formes d'étayage proposées
- Une mise en lien de l'enseignement artistique avec les autres disciplines de l'école

Les copies les moins bien réussies ont montré :

- Des activités décrites sans mise en évidence des objectifs d'apprentissage pour les élèves
- Des réponses non structurées
- Une méconnaissance des programmes
- Une paraphrase des documents
- Une qualité rédactionnelle insuffisante

Epreuves d'admission

Oral de leçon

Caractéristiques de l'épreuve :

Coefficient 4 / Note éliminatoire 0		Domaine	Préparation	Epreuve	Exposé	Entretien
1ère épreuve orale de leçon	L'épreuve a pour objet la **conception et l'animation d'une séance** d'enseignement à l'école primaire dans chacune des matières (français et mathématiques) permettant **d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques** du candidat	FRANCAIS	**2 heures**	**30 minutes**	10 à 15 minutes	Temps restant (15 à 20 minutes)
		MATHEMATIQUES		**30 minutes**	10 à 15 minutes	Temps restant (15 à 20 minutes)

« L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes…
Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.
***Durée de préparation** : deux heures ; **durée de l'épreuve** : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).*
Coefficient 4. Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du CRPE

Cette épreuve de leçon doit permettre d'évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats. C'est une épreuve pratique qui vise à mesurer la capacité du candidat à se projeter dans le

métier de professeur des écoles. Elle porte sur un sujet fourni par le jury pour un niveau scolaire donné à une période de l'année précisée.
Le candidat doit prendre appui sur le corpus de documents et ses connaissances pour indiquer clairement ses objectifs d'enseignement et exposer, face au jury, le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques, justifiés par sa réflexion didactique. Il s'agit d'un exposé et non de la simulation d'une situation de classe.

L'épreuve vise à intégrer l'activité des élèves à la présentation de séance. Il est attendu que le candidat s'appuie sur l'extrait du programme qui lui a été éventuellement fourni. Si les grandes lignes des programmes doivent lui être familières, il n'en est pas exigé une connaissance exhaustive.
Le candidat est évalué sur sa capacité à construire une réflexion d'ordre didactique et pédagogique et à la justifier, ou à la faire évoluer lors de l'entretien.

A) Expression des candidats : exposés et entretiens

1- Constats :

☞ En général, les candidats s'expriment correctement et ont une attitude conforme aux exigences du concours. Ils ont une posture adaptée face aux membres de la commission. Certains montrent une réelle assurance dans leur communication. La voix, le ton et les gestes sont posés. Ils ont parfois annoncé très clairement leur plan, ont introduit puis conclu brièvement leur exposé. Cela rend l'écoute plus confortable et met en évidence des qualités de communication utiles à l'exercice du métier de professeur des écoles.

Les candidats les plus brillants modulent leur voix et témoignent d'un dynamisme y compris postural qui soutient l'attention des auditeurs.
Les membres de la commission ont apprécié les candidats qui ont une présentation dynamique et une élocution claire. Faire preuve de capacités à communiquer participe de l'évaluation globale des compétences des futurs enseignants.
Les candidats qui s'expriment avec clarté et de façon vivante en parvenant à se détacher de leurs notes ont été valorisés. La qualité de l'expression orale (rythme, intonation, pause…) contribue à la valorisation du contenu de l'exposé.

☞ On constate toutefois que certains candidats ne se détachent pas de leurs notes, ne regardent pas les membres du jury et s'expriment sur un ton monotone et un langage mal articulé.
Quelques-uns sont confus et développent trop longuement leurs propos. Des erreurs de syntaxe sont constatées, en décalage avec les attendus du métier. Il est exigé un « parler professionnel » qui mette en valeur les connaissances du candidat.
On remarque que certains candidats utilisent un langage parfois familier (« Ben », « du coup », « ouais », « euh », …) D'autres inventent des mots (« je dispositionne ») ou effectuent des liaisons inappropriées (« 18 zélèves »).
De rares candidats sont hors cadre : avachissement sur la table, recherche de connivence avec le jury, soupirs, pointes d'insolence.

☞ Peu de candidats exposent pendant 15 min. La durée des exposés se situent généralement entre 8 et 10 minutes. Elle varie énormément : de 5 mn à 15 mn. Certains n'ont réussi à parler qu'un temps très court ; moins de 5 minutes.

2- Conseils aux candidats :

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Prendre le temps de présenter les documents et détailler sa séance (phases, modalités, rôle des élèves et du PE, obstacles et/ou différenciation envisagée…) ;
- Mettre en exergue les points pertinents qui serviront à la conception de la séance ;
- Eviter de lire ses notes et regarder les membres de la commission ;
- Moduler sa voix ;
- Donner de la fluidité et de la clarté à l'exposé en s'entrainant face à un auditoire, voire de s'enregistrer. *Cela permettra également d'évaluer la durée utilisée* ;
- S'entraîner à utiliser un registre de langue plus soutenu ou syntaxiquement correct ;

- Corriger ses tics de langage ;
- Se montrer respectueux à l'égard du jury ;
- Organiser ses feuilles de brouillon (en les paginant par exemple) ;
- Utiliser le support mis à disposition des candidats (tableau/paperboard) qui permet d'apporter de la clarté à l'exposé ;
- Construire quelques éléments de culture dans le domaine de la littérature de jeunesse ;
- Connaitre les documents officiels d'accompagnement et être capable de les différencier des manuels.

B) Partie FRANCAIS

1- Exposé et entretien : constats

Pour les candidats les plus en réussite :

Bon nombre de candidats analysent parfaitement les documents et comprennent très bien ce qui est attendu dans la séance demandée. Ils présentent alors les documents du dossier en mettant en lumière un point précis.
Les connaissances didactiques et pédagogiques des candidats sont très hétérogènes : les plus brillants d'entre eux s'appuient sur les préconisations indiquées dans les guides et font des références justes et pertinentes aux concepts scientifiques.
Certains candidats replacent brièvement le sujet dans un contexte plus large en choisissant un éclairage pertinent. La plupart ont bien compris l'esprit de cet oral : choix didactiques, déroulé concret, place au sein d'une séquence, différenciation, évaluation…. Ils veillent à ne pas proposer une succession d'activités mais bien une séance d'enseignement.
Les candidats les plus en réussite ont montré leur capacité à se projeter dans la classe en prenant appui sur une réflexion didactique et pédagogique de qualité, en mettant en exergue la place des élèves dans l'activité, en exposant les consignes et supports utilisés et en proposant des exemples d'adaptation possibles des gestes professionnels. Dans ce cas, la présentation est structurée et problématisée avec des choix argumentés en lien avec le contexte. La séance comporte des phases cohérences et est intégrée à une séquence avec une recherche de progressivité.

Certains exposés très clairs ont permis aux membres du jury de se projeter dans l'activité des élèves et du professeur des écoles car les candidats ont été en mesure de faire le lien entre les documents institutionnels, leur savoir théorique et la pratique.

Pour les candidats les moins en réussite :

Des exposés sont parfois « hors sujet » ou ne ciblent pas clairement l'objectif.
Les candidats, dont les exposés sont courts, oublient de mentionner certains éléments essentiels évoqués ci-dessus (choix didactiques, déroulé concret, place au sein d'une séquence, différenciation, évaluation...)
Certains exposés sont confus et perdent le jury dans une accumulation de généralités qui n'apportent rien au traitement du sujet.
Beaucoup de candidats indiquent proposer une organisation en groupes. Cela semble relever d'une doctrine plus que d'une organisation réellement réfléchie sur l'intérêt du conflit socio-cognitif dans le cadre d'une approche socio-constructiviste.
Le plan de l'exposé n'est pas toujours donné par les candidats et la présentation des documents est parfois trop descriptive, sans plus-value apparente.
Certains candidats ont parfois du mal à envisager d'autres manières de faire que ce qu'ils ont prévu ou à développer certains points.

Les candidats manquent globalement de culture didactique ou pédagogique. Certains concepts ou auteurs clés des sciences de l'Éducation ne sont pas connus : Jérôme Bruner sur la question de l'étayage, Lev Vygotski concernant la zone proximale de développement.
Les questions de l'inclusion, ne sont quant à elles, que très rarement abordées.
De même, les candidats évoquent peu la place des autres acteurs de la classe (ATSEM et AESH), même chose pour la partie mathématiques.

☞ Les questions posées par le jury ne visent pas à piéger le candidat mais à l'aider à préciser son point de vue ou à le modifier.

Les connaissances spécifiques à l'école maternelle, présentes dans les programmes, que ce soit en matière de contenus ou de modalités d'apprentissage sont souvent méconnues.
Les guides nationaux et les repères annuels de progression ne sont pas plus connus des candidats.
Peu d'entre eux ont su témoigner de connaissances précises relatives aux savoirs disciplinaires notamment en ce qui concerne l'enseignement de la lecture, l'enseignement du vocabulaire et l'enseignement du langage oral que ce soit à l'école maternelle ou élémentaire.
La connaissance des évaluations de début de CP permettrait aux candidats de mesurer l'importance des compétences nécessaires à l'entrée dans la lecture et l'écriture.

La différenciation pédagogique est souvent pensée hors la classe, sur le temps des APC. Elle se résume trop souvent à la reformulation des consignes, un étayage inadapté.
Certains assignent à l'enseignant de la classe un rôle insuffisamment structurant et des savoirs qui ne sont pas transmis clairement en phase d'institutionnalisation. Le guidage de l'enseignant semble tabou pour certains candidats. La différenciation et le rôle de l'enseignant sont traités en détaché des différentes phases de la séance et sont présentés en fin d'exposé. Cela manque d'articulation et de précision avec le reste de la présentation
La prise en charge de la difficulté est, de manière récurrente, déléguée aux bons élèves, avec un effet surestimé des apports d'une mise en groupes sans étayage de l'enseignant. Trop souvent la différenciation n'est pas en lien avec la situation proposée. Les variables didactiques nécessitent d'être mieux maitrisées afin de pouvoir être judicieusement convoquées.

Par ailleurs, la durée prévue pour la séance est souvent sous-estimée. Des candidats la construisent dans des conditions qui peuvent difficilement, dans la réalité de la classe, respecter le temps imparti.
Pour les sujets concernant le cycle 1, seul un groupe d'élèves est souvent concerné par l'activité d'apprentissage présentée.

Certains candidats ne parviennent pas identifier une seule compétence ou ont des difficultés à fixer un seul objectif à la séance. D'autres proposent une séance type sans lien avec l'objectif visé.
L'objectif d'enseignement n'est pas suffisamment défini (précis, atteignable, observable donc évaluable). Plusieurs objectifs sont énoncés mais souvent ce sont des objectifs transversaux.

Les phases d'apprentissage sont bien visibles mais la phase de clôture est souvent incomplète. Les candidats présentent les tâches réalisées et non les apprentissages acquis. Il n'existe pas de retour sur l'objectif.
L'enseignement explicite est très rarement observable dans les propos de l'exposé.

Les 15 minutes possibles ne sont souvent pas utilisées. Beaucoup de candidats lisent leurs notes. La présentation des documents n'est pas toujours faite, leur utilisation est parfois sommaire.

Certains corpus sont constitués de productions d'élèves que les candidats sont difficilement en mesure d'analyser pour proposer des hypothèses sur la nature des procédures ou sur le niveau d'acquisition.

Le jury accorde une grande importance à la posture du candidat qui doit correspondre à celle que l'on attend d'un futur professeur en matière d'interaction avec l'auditoire (capacité d'écoute, niveau de langage, réactivité, capacité à améliorer la proposition pédagogique). Afin de réinvestir la compétence travaillée, des prolongements interdisciplinaires sont les bienvenus.

L'entretien doit permettre aux candidats d'approfondir leurs objectifs didactiques, de réfléchir à d'autres modalités de travail, voire de rectifier des erreurs. Des questions visent à vérifier si les candidats bénéficient d'un savoir suffisant en la matière. Ils peuvent être invités, lors de l'entretien, à mettre en perspective une même notion sur différents niveaux de classe.

2- **Conseils aux candidats** :

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Prendre le temps de bien lire le sujet et de faire une analyse synthétique des documents du corpus. *Certains exposés ciblent une séance avec un objectif hors sujet. Les documents d'accompagnement permettent de bien circonscrire le sujet et d'étayer la réflexion.*

- Présenter les documents du corpus, de façon succincte car le jury en a pris connaissance. *Il est important de présenter les documents brièvement, de privilégier leur analyse et d'expliquer pourquoi et comment ils seront utilisés dans la séance. Ce qui permet aussi de mettre en avant des choix pédagogiques, posture intéressante pour le jury. Les candidats les plus pertinents font fait le choix de synthétiser ce moment de présentation et de dire ce qu'ils comprennent des documents fournis en les mettant en relation avec des connaissances didactiques ou pédagogiques.*
- Annoncer le plan de l'exposé pour une meilleure lisibilité
- Essayer de prendre en compte chacun des points (Cf ci-dessus) dans sa préparation et organiser ses informations et son propos de manière à ce que le jury puisse se faire une idée claire de l'organisation de la séance en écoutant l'exposé.
- S'appuyer sur les documents institutionnels.
- Prendre connaissance en amont des différents guides publiés régulièrement sur Eduscol.
- Analyser les tâches proposées aux élèves : que doivent-ils faire ? Comment peuvent-ils s'y prendre ? Sur quoi peuvent-ils s'appuyer pour ce faire ? Qu'est-ce qui ferait obstacle ? Cela permettra d'envisager une différenciation adaptée.
- Faire apparaître tout au long de la séance, la différenciation pédagogique, les remédiations et le rôle du maître. Ne pas attendre la fin de l'exposé.
- Définir précisément le rôle du maître que "L'enseignant circule et aide".
- Donner les durées des phases de la séance.
- Réfléchir davantage à la phase d'institutionnalisation en lien avec la clôture de la séance en mettant en avant les apprentissages, les connaissances acquises par les élèves et pas uniquement les savoir- faire.
- Définir précisément l'objectif de la séance qui doit être atteignable, observable donc évaluable. *L'objectif est souvent la reprise stricto-sensu des éléments du programme sans que celui-ci soit segmenté dans une démarche de progression.*

Le jury attend une discussion pédagogique et non une affirmation ferme et définitive. Dans la présentation de la séance, il est conseillé d'être concret : un véritable scénario, avec les durées, les modalités, les consignes, les tâches des élèves, le matériel. Envisager l'évaluation et la différenciation. Des liens avec le Socle commun de connaissances de compétences et de culture sont appréciés. On attend des candidats qu'ils puissent s'approprier les documents du corpus pour construire une séance. Cela demande une lecture attentive des documents pour permettre de les analyser. Les candidats doivent engager une réflexion pédagogique pertinente et proposer une séance d'apprentissage adaptée au niveau de classe. Le jury évalue la capacité du candidat à se projeter concrètement en classe. Les candidats peuvent être questionnés sur les ressources pédagogiques et institutionnelles. Les guides pédagogiques Eduscol doivent notamment être connus. Des connaissances de base sur le développement psychomoteur de l'enfant sont attendues.
Le jury n'attend pas LA bonne réponse mais une réponse qui soit argumentée qui explicite les choix du candidat.
Les questions visent à évaluer l'étendue des connaissances et les capacités réflexives des candidats, et non à les mettre en difficulté. Le jury sait que l'exercice est difficile et n'attend pas LA réponse mais une réflexion personnelle argumentée et un premier socle de connaissances qui facilitera l'entrée dans le métier.

Le jury valorise les candidats qui peuvent montrer leur capacité à se projeter dans une pratique (élargissement de la question à un autre cycle…) et font référence à leur culture didactique et pédagogique pour étayer leurs réponses

Certains candidats ayant eu une expérience de la classe restent enfermés dans des certitudes, notamment en exposant des « habitudes » prises sans les questionner et en réduisant la réponse à « ça marche bien ». Avec l'observation de la classe, il est nécessaire de s'informer, d'étoffer sa culture par les lectures spécialisées (didactique et pédagogiques).

Le jury est sensible et attend des candidats une attitude réflexive, une capacité à écouter et communiquer.

C) Partie mathématiques

1- Exposé et entretien : constats

Exposé :

Une lecture attentive du sujet et des documents du corpus est indispensable pour répondre à la question posée, éviter les contresens et le hors sujet.

☞ Dans l'ensemble, les candidats présentent une séance structurée suivant un plan annoncé et préparé. Ils énoncent les documents du corpus, mais demeurent souvent dans la paraphrase au lieu d'être dans l'analyse et d'avoir un regard critique indispensable à la construction de la séance.
Les textes officiels ou théoriques sont généralement simplement évoqués, sans lien avec les propositions pédagogiques.

Le jury apprécie les exposés structurés leur permettant de voir si les candidats comprennent le sujet.
Majoritairement, les candidats répondent aux différents sujets. Toutefois, le jury note que certains n'utilisent pas les documents joints à bon escient par manque de regard critique.
Les candidats maîtrisent globalement la structuration de la séquence et de la séance pédagogiques.
Les candidats les plus brillants sont capables de relier les compétences données à aux domaines du socle.

Les candidats performants savent exploiter avec pertinence les différents documents. Ils les ont analysés et exploités. Ils se sont projetés dans le réel de la classe en anticipant des réponses d'élèves, en essayant de comprendre leur cheminement, ou en faisant des hypothèses sur des procédures possibles.

Le tableau mis à disposition dans les salles est plus souvent utilisé qu'en français. Cet usage est une plus-value pour les candidats dans la majeure partie des cas.

La plupart des candidats prennent appui sur les documents du corpus pour élaborer une séance correspondant au sujet. Le plan de celle-ci est généralement structuré, évoquant les différentes phases, mais l'évaluation est souvent omise.

Trop souvent les phases sont évoquées mais ne font pas sens. Certains candidats manquent de précision et confondent « mise en commun » et « correction », « apprentissages » et « réalisation de la tâche ». La phase d'institutionnalisation est souvent oubliée.

Les situations pédagogiques sont souvent abstraites et déconnectées de la réalité du terrain (durée de la séance, organisation, complexité de la tâche demandée aux élèves, adaptation au niveau des élèves, cohérence entre l'objectif et les démarches, …)

On remarque que les candidats les plus performants sont en mesure de prendre appui sur les documents avec pertinence en les analysant, en les exploitant et surtout en montrant aux membres du jury leur capacité à se projeter dans le métier. Dans les meilleures situations, ils sont en mesure de comprendre le cheminant des élèves en faisant des hypothèses sur des procédures possibles. L'exposé est alors très lisible pour le jury qui perçoit aisément le déroulement de la séance, l'objectif visé, les compétences mobilisées chez les élèves, l'énonciation de consignes claires, la mise en œuvre de la différenciation pédagogique, une réflexion sur les procédures des élèves.

☞ De manière récurrente, les candidats peinent à mettre en œuvre la différenciation pédagogique. Si elle évoquée, elle n'est pas mise en œuvre de manière efficiente. Il y a rarement de différenciation effective en fonction des profils d'élèves en termes de capacités mobilisables et à mobiliser, voire d'obstacles d'apprentissage
Prendre en compte la diversité des élèves de la classe ne peut se limiter à une réduction de la quantité de travail, un allongement du temps, une externalisation par une prise en charge lors des APC, du tutorat, la mise en place de groupes homogènes.

De nombreuses séances surinvestissent le travail de groupe ou le collectif, ne permettant pas à l'élève de progresser individuellement.
Les candidats les plus performants ont su conserver des objectifs ambitieux communs à tous les élèves, anticiper les obstacles didactiques, aménager la tâche et adapter les attendus.

☞ Le jury constate que peu de candidats utilisent les 15 minutes pour l'exposé et certaines relisent les documents alors que les membres du jury les ont devant eux.

☞ La formulation des objectifs opérationnels n'est pas toujours maîtrisée. Les objectifs sont souvent du côté de l'enseignant et pas du côté de l'élève. Les candidats répondent bien à tous les attendus mais ne maîtrisent pas forcément l'intérêt et le sens.

L'objectif doit être précisément défini : il doit être atteignable, observable donc évaluable. L'objectif est souvent la reprise stricto-sensu des éléments du programme sans que celui-ci soit segmenté dans une démarche de progression.

☞ La question de l'évaluation est régulièrement omise et celle du transfert n'est pas vraiment envisagée juste trop rarement évoquée sous l'angle des prolongements interdisciplinaires

L'organisation spatiale et temporelle de la séance est souvent absente.

Beaucoup de candidats lisent leurs notes. La présentation des documents n'a pas toujours été faite, leur utilisation est parfois sommaire.
Les choix didactiques et pédagogiques ne s'appuient pas suffisamment sur les éléments du dossier pour apporter des justifications et définir les différentes phases de la séance. La précision de l'activité des élèves et du rôle de l'enseignant sont des aspects très peu évoqués. Les grands absents sont les obstacles et difficultés éventuels des élèves (différenciation, étayage).

☞ Le jury constate chez les candidats des connaissances didactiques parcellaires, un vocabulaire géométrique non maitrisé.

☞ Le jury remarque pour certains candidats d'inquiétantes lacunes concernant les savoirs de base et des imprécisions graves concernant la didactique des mathématiques et ce dès la phase d'exposé. La distinction entre tri, classement, rangement, comparaison, catégorisation doit être comprise. Certains candidats n'ont pas recours au vocabulaire approprié aux mathématiques : chiffres/nombres, cercle/disque, côtés/faces, aspect ordinal du nombre, grandeurs et mesures (et notamment aire/périmètre), fractions et nombres décimaux.

Les définitions sont rarement énoncées de manière précise (la définition d'un angle ou d'un solide par exemple).

Les activités des élèves sont correctement présentées mais ne sont pas toujours en rapport avec leurs capacités.

2- **Conseils aux candidats** :

Le jury apprécie les candidats qui sont en mesure de donner les enjeux des apprentissages visés dans les sujets et attend des candidats une attitude réflexive, une capacité à écouter et communiquer.
La lecture attentive des différents documents doit servir réellement de point d'appui à la préparation de l'exposé.

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Approfondir les connaissances en mathématiques. *Il semble indispensable de maîtriser les grandes lignes des programmes, les repères de progression et les guides des trois cycles.*
- Analyser les documents. *Il s'agit de dépasser la simple présentation pour en dégager les enjeux, la pertinence…*
- Ancrer la séance dans la séquence donc être en capacité d'expliquer la progression des apprentissages et l'évaluation.
- Penser la totalité de l'organisation de la classe, notamment lorsque le candidat fait le choix de présenter le fonctionnement d'un atelier. *Il doit être en mesure d'expliquer ce que font les autres élèves.*
- Eviter de proposer un fonctionnement avec des organisations peu habituelles avec de multiples adultes prenant en charge les élèves (ATSEM + service civique + intervenant). *Le jury souhaite savoir comment le candidat se projette dans une organisation plus habituelle du groupe classe.*
- Réfléchir au rôle de l'enseignant en termes de plus-value
- Structurer la préparation en s'assurant que ce qui est donné à voir est maîtrisé et a du sens. *Il arrive que des candidats utilisent des mots clés sans les maîtriser totalement.*
- Se former à la conception de séances.
- Enoncer clairement les objectifs pédagogiques et non énumérer toute la liste des compétences à acquérir pour un cycle
- Identifier les types de documents et expliquer pourquoi et comment ils vont être utilisés.

- Garder à l'esprit un objectif pédagogique de séance clair, atteignable et évaluable au sein de la séance

Oral d'entretien

Caractéristiques de l'épreuve :

Coefficient 2 *Note éliminatoire : 0 à la 1ère ou 2nde partie*		**Domaine**	**Préparation**	**Epreuve / Notation**	**Exposé**	**Entretien**
2è épreuve d'entretien	**1ère partie**	**EPS,** ***intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant***	30 minutes	**30 minutes /** **10 points**	**15 minutes maximum**	**Temps restant** (au moins 15 minutes)
	2è partie	**Motivation** **et** **Mises en situation professionnelle**	Aucune préparation	**35 minutes /** **10 points**	**5 minutes** maximum pour la présentation par le candidat de sa motivation	**10 minutes** d'échange
					20 minutes (10 + 10) 2 mises en situation professionnelle (***Enseignement*** */ lien avec la* ***Vie scolaire***)	

« L'épreuve comporte deux parties.
La première partie *(trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de trente minutes de préparation.*
A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.
Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.
La seconde partie *(trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.*
Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.
La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :
- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.
Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire. »

D) Education physique et sportive

3- Exposé et entretien, constats :

☞ Bon nombre de candidats réalisent l'exposé avec une aisance certaine et une maîtrise de la langue conforme aux attendus du métier d'enseignant. Dans l'ensemble, ils ont une expression correcte et font un exposé structuré. Parfois court, l'exposé révèle chez certains candidats de réelles compétences orales, voire une certaine aisance, sans surjeu ni éloquence : le ton est juste et adapté à la situation. Les meilleurs d'entre eux sont capables de se détacher de leur préparation écrite.
Un exposé avec une introduction, un développement et une conclusion permet de donner de la clarté au propos. Les candidats qui utilisent le support pour faire un schéma donnent de la lisibilité à leur exposé.
Les aspects communicationnels tels que la posture et le registre de langage sont importants. La qualité de l'expression (clarté, voie modulée, intonation, …) est essentielle.
Il est regrettable, pour un concours de recrutement d'enseignants que quelques candidats ne possèdent pas une maîtrise parfaite de la langue française normée. Ces remarques s'appliquent à l'ensemble des épreuves.
Quelques candidats multiplient les erreurs de français. D'autres témoignent d'une certaine désinvolture et se permettent des familiarités langagières dans l'exposé. On constate également des tics de langage (Ouais, OK, euh…) ou un certain relâchement.

☞ Les meilleurs candidats exposent de manière expressive, naturelle en identifiant les éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils explicitent et illustrent leurs propos. Ils évoquent des outils pédagogiques concrets et un matériel adapté. Le propos est emprunt d'humilité, est nuancé et relativisé. L'exposé est alors structuré (introduction, annonce du plan, conclusion). La question posée est problématisée et le développement répond à la question posée. La situation adaptée à l'âge des élèves est placée dans un contexte plus large, les outils d'évaluation diagnostique ou formative sont précis. Les organisations pédagogiques sont réalistes. La différenciation pédagogique est présente.

☞ Les 15 minutes sont rarement exploitées entièrement. Rares sont les candidats qui respectent le temps imparti (entre 10 et 15 minutes). La moyenne constatée est plus proche de 7 à 8 minutes.
Certains exposés sont lacunaires, notamment dans la présentation globale du sujet qui doit prendre en compte les finalités de l'EPS. Les liens à faire avec les autres domaines et champs d'apprentissage ne sont pas suffisamment mis en valeur, par exemple dans le cadre de la polyvalence du métier et de ses avantages.

☞ Trop souvent l'exposé n'approfondit pas assez le champ pédagogique et l'analyse de la question est insuffisamment réalisée.

☞ Les mises en situation ne sont souvent pas assez explicites pour donner les éléments de compréhension au jury. La déclinaison pratique et concrète est appréciée pour mesurer la capacité du candidat à s'adapter au contexte (nombre d'élèves, espace, matériel, disposition, place de l'adulte…) et à se projeter dans le métier.

☞ Le terme « situation d'apprentissage » est souvent mal compris des candidats qui décrivent davantage des mises en situation ou des jeux.

☞ De manière générale, on constate que la didactique de l'EPS est fragile. De fait, les candidats présentent trop souvent des situations certes en lien avec la problématique proposée mais ne développent pas suffisamment en quoi la situation répond aux besoins des élèves. Les situations peuvent rester assez descriptives et l'on peine souvent à comprendre ce que les élèves apprennent et comment.

☞ Par ailleurs, on peut constater que certaines situations ne sont pas très réalistes et du moins pas toujours adaptées à l'âge des élèves. En outre, l'aspect « sécurité » gagnera aussi à être mieux investi.

☞ L'évaluation des acquis des élèves est assez peu évoquée tout comme le rôle et la place de l'enseignant qui restent souvent cantonnés à l'observation des élèves (d'ailleurs, à partir de quels outils ?). La trace écrite pourrait quant à elle être davantage mobilisée (cahier d'EPS, affichages etc.).

☞ Les priorités ministérielles sont assez peu connues, tout comme les attestations (ASNS, aisance aquatique etc.).

☞ Les contextes présentés demandent à être explicités dans le détail et de façon précise afin d'aider le jury à visualiser la situation. Peu de candidats évoquent les liens entre la situation et d'autres APSA, d'autres activités dans la même APSA, d'autres disciplines.

☞ La faisabilité de certains aménagements est à questionner (repères qui flottent dans l'eau, activité pour seulement 3 élèves, objets dangereux à transporter comme une grande planche, …)

☞ Certains candidats mettent en évidence des élèves à besoins éducatifs particuliers mais ne proposent pas les adaptations nécessaires.
Il ne suffit pas de proposer une organisation pour qu'il y ait apprentissage. On reste trop souvent sur des éléments descriptifs et l'on peine parfois à percevoir le rôle spécifique de l'enseignant(e).

☞ De manière générale, les candidats estiment très mal les distances réalisables par les élèves (en course, en lancer…). Les ordres de grandeurs sont assez méconnus des candidats (courir 3 secondes, courir sur 5 m, terrain de football de 5 m de longueur…)
Les exposés manquent pour certains de structure : introduction trop brève ou inexistante, absence de plan et sont parfois beaucoup trop brefs (moins de dix minutes).
☞ Les connaissances théoriques scientifiques du développement et de la psychologie de l'enfant sont trop peu maîtrisées par les candidats et donc trop peu abordés.
Les questions relatives à l'expression artistique posent de réelles difficultés aux candidats.

☞ Le temps d'activité motrice des élèves est insuffisamment pris en compte par les candidats dans les situations d'apprentissage proposées.

☞ Certains candidats ne structurent pas leur exposé et se limitent à la présentation des situations d'apprentissage.

La situation d'apprentissage présentée doit répondre à la problématique posée. (En activités athlétiques, si la problématique est « l'élève n'arrive pas à franchir un obstacle », la situation proposée ne saurait être une course de haies)

4- <u>Conseils aux candidats</u> :

Au regard de ces constats, le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Lire avec attention le sujet. *Certains termes peuvent en changer le sens. Par exemple, un sujet avec les termes « certains », « la plupart », « quelques »…. élèves ont des difficultés, n'a pas le même sens que « Tous les élèves ont des difficultés ». La différenciation pédagogique est induite dans certains énoncés.*
- Faire appel à la différenciation pédagogique ;
- Contextualiser le sujet et dégager une problématique simple ;
- Avoir un minimum de connaissances sur le développement de l'enfant (capacités motrices notamment) ;
- Veiller à proposer des situations d'apprentissage dans lesquelles le temps d'activité motrice est suffisant et en adéquation avec le niveau et l'âge des élèves ;
- Structurer l'exposé en préparant une trame comprenant les incontournables à traiter (contexte, lien aux programmes, inscription dans une séquence d'apprentissage, évaluation…) ;
- Présenter les objectifs et compétences visés en lien avec le cadre règlementaire (programme, socle commun de connaissance, de compétences et de culture), à la maîtrise des contenus

enseignés, aux démarches pédagogiques répondant aux attendus du sujet, à la place de la séquence dans une progression, aux différentes modalités d'évaluation ;
- Evoquer l'interdisciplinarité ;
- Proposer des situations d'apprentissage pertinentes, réalisables qui répondent à la problématique ;
- Utiliser le tableau pour donner plus de lisibilité à l'exposé :
- Prévoir un exposé d'une durée d'au moins 10 minutes :
- Envisager la sécurité des élèves dans toute ses dimensions ;
- Savoir décliner les enjeux de santé, culturels et sociaux ;
- Utiliser un lexique adapté : nager, de déplacer, courir vite, courir longtemps… ;
- Mentionner les supports institutionnels (guides, préconisations ministérielles, attendus de fin de cycle, les repères de progressivité, …) ;
- Savoir identifier les finalités de l'l'EPS en lien avec les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Connaître certains dispositifs d'actualité : savoir rouler à vélo, 30 minutes d'activités physiques quotidiennes (APQ), note de service du 28-02-2022 « *Contribution de l'école à l'aisance aquatique* »…

E) Motivation :

1- Constats :

☞ Les exposés sont de qualité inégale. Certains candidats gagneraient à mieux préparer leur prestation dont les attendus sont connus. Beaucoup peinent à se projeter dans le métier. Les connaissances du système éducatif sont parfois superficielles, ce qui pénalise les candidats.
La très grande majorité des exposés se limitent à des commentaires des candidats sur leur parcours de formation et professionnel, la motivation à exercer le métier de professeur des écoles est trop peu explicitée. La motivation est rarement référée aux missions des enseignants, l'ambition pour les élèves est trop peu décrite.
L'exposé reste parfois trop descriptif et les compétences développées dans leur parcours antérieur ne sont pas assez articulées avec le métier visé de professeur. Il conviendrait de faire le lien entre les compétences construites dans le parcours précédent et le référentiel de professeur des écoles.
Les attendus de l'épreuve décrits dans l'arrêté du 25 janvier 2021 sont méconnus des candidats.
☞ Il s'agit pour les candidats de faire valoir leur motivation et leur capacité à se projeter dans le métier. Un parcours non conventionnel n'est pas négatif, les candidats gagneraient parfois à en faire davantage ressortir la richesse et les atouts qu'il représente.

☞ Certains candidats ont présenté la partie motivation comme un entretien d'embauche : les qualités et compétences acquises sont expliquées et énumérées. Ils structurent leur propos, vont à l'essentiel eu égard au temps contraint mis à leur disposition.

Les candidats ont très souvent eu des difficultés à donner une représentation précise du métier, leur description étant souvent floue et générale. Les apprentissages des élèves et la dimension pédagogique sont rarement évoqués. Ce sont bien plus souvent l'ambiance, les aspects relationnels et le travail en équipe qui sont mis en avant.

L'entretien est court et ne permet pas toujours de mettre en évidence les valeurs du candidat. Le jury doit amener l'échange sur le sens du service public du candidat. Dans le temps imparti, les questions doivent être courtes, claires et explicites.

Trop souvent l'exposé consiste à redire ce qui est déjà connu des membres de la commission sur la fiche du candidat.
Les candidats décrivent de façon chronologique leur parcours, sans en extraire les points saillants. Le lien n'est pas fait avec le futur métier d'enseignant.

2- Conseils aux candidats :

Les candidats doivent se préparer à l'explicitation de leur motivation au regard des droits et devoirs du fonctionnaire. Le jury doit comprendre le choix de vouloir exercer dans le 1er degré (polyvalence de

l'enseignant, diversité des élèves de 2 à 11 ans), l'implication dans l'ensemble de la vie scolaire (récréations, accueil, surveillance, relation avec les familles, lien avec les partenaires de l'école…)
Les candidats doivent expliciter leurs représentations du métier avec ses spécificités en distinguant davantage les caractéristiques des différentes professions des acteurs travaillant autour de l'élève/enfant (enseignant, AESH, ATSEM, animateur…) et en précisant les modalités de leur partenariat.

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Mettre en exergue des points de son parcours qui ont permis de développer des connaissances, des compétences transférables dans le métier d'enseignant ;
- Valoriser votre expérience en mettant notamment en évidence les transferts possibles dans l'exercice de la profession de professeur des écoles ;
- Articuler les éléments de votre parcours de formation et votre expérience professionnelle antérieure avec les missions du professeur des écoles ;
- Montrer la perception que vous avez du métier et les connaissances que vous avez du système éducatif ;
- Ne garder de votre parcours que les éléments qui ont un intérêt pour l'exercice de votre futur métier
- Parler des élèves et préciser ce que l'on pense leur apporter ;
- Se projeter dans le métier de professeur d'école en abordant avantages et contraintes avec réalisme, sans rester sur l'envie de s'identifier à un ou à une enseignante*. Il convient d'objectiver vos motivations réelles, d'illustrer par des arguments pertinents. Il s'agit de sortir des représentations enfantines « J'aime les enfants. », « Depuis toute petite, je voulais être enseignante. » ;*
- Avoir une attitude et une posture positives et engagées ;
- Convaincre d'être porteur de valeurs qui vous conduisent à vous présenter au CRPE ;
- Expliquer le choix du service public et le sens qui y est attribué ;
- Evoquer le rôle de l'école dans la réduction des inégalités.

L'entretien qui suit l'exposé sur la motivation est l'occasion pour le candidat de donner à voir au jury un futur agent du service public d'éducation, portant les valeurs de ce service public.

Il faut rester humble et sincère en faisant preuve de conviction tout en étant réaliste sur le métier de professeur des écoles. Tous les parcours personnels et professionnels peuvent permettre de valoriser des éléments essentiels nécessaires à la prise en compte de la réalité des contextes d'exercice et à l'expression d'une analyse qui participe à la construction de gestes professionnels.

Il est nécessaire dans la communication de montrer un pouvoir de conviction. On attend de l'aisance dans la présentation et de la fluidité dans le discours.
En prenant appui sur votre parcours antérieur, vous devez montrer quelles connaissances, quelles compétences, quels savoir-faire, quels savoir-être… vous avez développés et qui vous seront utiles dans votre futur métier. Il faut donc également montrer ce que vous connaissez de celui-ci.
Vous devez montrer au jury que quel que soit votre parcours vous vous projetez dans la réalité du métier de professeur des écoles. Il faut également convaincre que vous portez les valeurs plus générales de la République.

C. Mises en situation professionnelle

1. Constats

Dix minutes sont consacrées au traitement de chacune des deux mises en situation professionnelle ; l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire.
Après la lecture de chaque situation, deux questions principales sont posées par le jury :

- Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des écoles, qui sont en jeu dans cette situation ?
- Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Cette partie de l'épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à :
- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Les candidats qui n'ont pas de temps de préparation doivent faire preuve d'attention, de réactivité dans la compréhension de la situation, et être capable de formuler des réponses cohérentes et pertinentes. Ils sont invités à mobiliser leur réflexion et leurs connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème identifié.

☞ Généralement les candidats ont eu des difficultés à répondre la première question concernant les valeurs et principes de la République et principes juridiques de la situation.
Les meilleurs candidats ont réussi à montrer des valeurs en adéquation avec celles attendues de futurs professeurs, dans les domaines du respect d'autrui, de lutte contre les discriminations, de l'égalité filles/garçons…
Les candidats ont peiné à faire référence aux textes institutionnels, une tendance à délayer le contenu des réponses pour gagner du temps, à énoncer des réponses courtes et/ou à se décharger de toute prise de décision en énonçant une réponse, indispensable mais insuffisante, du type : « j'en parle au directeur », « j'en réfère à ma hiérarchie. »

2. <u>Conseils aux candidats</u> :

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Prendre des notes par mots-clés pendant la lecture des énoncés des situations ;
- Identifier l'enjeu en caractérisant la nature de la situation ;
- Faire preuve de bon sens, sans rechercher nécessairement la référence à des textes ;
- Prendre le temps de construire sa réponse ;
- Problématiser la situation et s'efforcer de répondre clairement et de manière structurée aux deux questions ;
- Envisager le traitement de la situation en plusieurs temps, en considérant tous les paramètres ;
- Adapter les réponses à l'âge des élèves à l'aide d'exemples concrets ;
- Mettre en évidence le collectif en éclaircissant la place de chacun des acteurs de la communauté éducative ;
- Mieux relier les situations aux principes et valeurs impliqués ;
- Oser débuter la construction de sa réponse avec le jury. *Réfléchir à haute voix permet au jury d'appréhender la capacité du candidat à reformuler et analyser la situation*.

Les questions du jury sont destinées à entrer dans un dialogue constructif et à permettre aux candidats de construire des solutions.

Les questions d'élargissement à partir des situations permettent d'appréhender la manière dont les candidats peuvent « s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) et faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. »

☞ Le jury conseille aux candidats de prendre connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles, des lois Ferry, d'éléments du code de l'éducation, du vadémécum « la laïcité à l'école », la charte de la laïcité…

Epreuve orale facultative de langue vivante

1. Prestation des candidats sur la partie 1 de l'épreuve : se présenter et présenter les documents

Cette première partie de l'épreuve permet de mettre le candidat en confiance, puisqu'elle a fait l'objet d'une préparation. Toutefois, Il est attendu que le candidat effectue une présentation riche, dans une langue étrangère travaillée tant du point de vue du lexique que de la syntaxe et de la phonologie.

Le jury recommande de préparer son oral en se chronométrant pour se rapprocher du temps imparti ou à s'entrainer devant un public pour améliorer l'aisance et la fluidité. La présentation durant 10 minutes, il ne faut pas hésiter à prendre du temps pour présenter son parcours (5 minutes par exemple). Le jury apprécie lorsque le candidat a su établir des liens entre son expérience personnelle et linguistique. Dans le cas contraire, il est difficile pour le candidat de dépasser quelques minutes seulement sur les 10 minutes possibles, ce qui ne peut que lui faire perdre des points. Dans ce cas, il est possible d'étoffer la partie de présentation personnelle en abordant les thèmes suivants : famille, cursus, passions, sport, voyages …

Les candidats peuvent expliquer le goût pour la langue et la culture qu'ils ont choisie (allemand, anglais, espagnol, italien). Les candidats qui ont fait un parallèle entre leurs expériences et leur motivation à enseigner ont souvent fait de très bonnes présentations.

La présentation des documents, même si les candidats ne les découvrent que le jour de l'épreuve, peut être préparée en amont, avec des termes attendus « extrait de… », « programmes », albums de jeunesse… ;

Le jury attend des candidats qu'ils établissent un lien entre les documents proposés lorsqu'il y en a plusieurs et ciblent les enjeux des documents proposés. Certains candidats se limitent à une simple description ou à une traduction des documents.

Pour ce qui relève de la qualité de la langue, il est demandé d'apporter plus d'attention à l'accentuation des syllabes et à la prononciation de certains sons. Enfin, il est recommandé de s'appuyer sur un dictionnaire bilingue pour pouvoir y trouver le lexique manquant à la description de certains documents, comme notamment des premières de couvertures d'albums.

2. Prestation des candidats sur la partie 2 de l'épreuve : partie didactique

Le jury préconise de présenter les objectifs de la séquence ou de la séance et de penser à bien mettre en avant le / les objectifs culturels lors de la présentation. Il apprécie que le propos soit structuré par l'utilisation de connecteurs de temps. Dans la limite du temps de préparation imparti, les candidats doivent essayer de proposer une mise en œuvre détaillée soit de la séquence soit d'une des séances de la séquence. Les propositions pédagogiques doivent être ciblées avec des exemples de mise en œuvre précis et concrets. La place de l'élève et sa part d'activités est souvent évoquée de manière superficielle. Les candidats ont à poursuivre leur réflexion sur la progressivité dans la séquence d'apprentissage composée de plusieurs séances. Une séquence va au-delà d'une succession d'activités pédagogiques proposées aux élèves qui ne sont pas mises en lien.

Il est conseillé aux candidats de bien prendre connaissance de la nature des documents ; un extrait du livre du professeur n'a pas vocation à être proposé tel quel aux élèves.

De même, il serait utile de bien connaitre les compétences attendues à la fin du CM2 : certains candidats ont proposé des activités hors de portée d'élèves de cycle 3 (ex : résumé en production d'écrit dans la langue étrangère un texte lu en classe).

Peu de candidats pensent à proposer une partie sur la phonologie, ou à intégrer la langue authentique dans les activités proposées (recours à des ressources). Certains doutent du bien-fondé de recourir à des supports authentiques. De même, afin de profiter pleinement des 10 minutes prévues, le candidat peut proposer, par exemple, des activités complémentaires, des activités inter disciplinaires, ou des exemples de différenciation…

Peu de candidats s'autorisent à avoir un regard critique sur les documents proposés et à en proposer une modification, notamment quand il s'agit d'extraits de manuels (exemple d'un imagier de la maison qu'on présenterait d'emblée aux élèves avec la transcription écrite du lexique à acquérir)

Quelques candidats ne connaissent ni les programmes en LV de l'école primaire, ni les documents de référence (CERCL, Guide Oser les langues vivantes étrangères à l'école). Le jury encourage les candidats à prendre connaissance des documents d'accompagnement qui sont très concrets.

On note des lacunes culturelles étonnantes (Boucle d'or, en français, n'est connu que de très peu de candidats / Christophe Colomb n'est pas situé dans le contexte historique / Les contes de Grimm ne sont pas connus). Il serait bon de connaître quelques œuvres de la culture étudiée (littérature – chants – œuvres d'art…)

3. Prestation des candidats sur la partie 3 de l'épreuve : échanges avec la commission

Les candidats développent leurs réponses de façon satisfaisante. Toutefois, il ne faut pas hésiter à prendre le temps de construire sa réponse, si besoin, afin d'éviter de s'arrêter pour chercher ses mots. Prendre le temps de la réflexion, c'est aussi éviter des réponses trop hâtives où les fautes de langue s'accumulent, à un moment de l'épreuve où la fatigue commence à se faire sentir

Il est attendu du candidat qu'il puisse articuler son propos avec des termes didactiques courants maîtrisés dans la langue choisie (séquence, séance, consigne, compétence…). Il est donc conseillé aux candidats d'avoir connaissance d'un vocabulaire pédagogique de base adapté en langue étrangère ainsi que la maitrise d'un vocabulaire nécessaire pour évoquer les activités en classe.

Même s'ils sont en difficulté, les candidats entrent dans l'échange, ce qui est apprécié.

Le jury n'a pas hésité, à plusieurs reprises, à mettre la note maximale de 20, quand les candidats avaient le niveau B2 requis et faisaient preuve d'une réflexion sur la didactique des langues étrangères déjà bien engagée.

En revanche, le jury a sanctionné les candidats qui commettaient de nombreuses et grossières erreurs de langue, dès la première partie (présentation personnelle) que les candidats étaient censés avoir préparée en amont.

Données statistiques générales de la session 2022

CRPE 2022 - statistiques en nombre de candidats

Matière épreuve	note <5	5 >note < 10	10>note <15	15> note < 20	Candidats par discipline	Moy. notes
EPREUVES ECRITES						
Epreuve écrite disciplinaire de **français**	39	264	318	44	665	10.11/20
Epreuve écrite disciplinaire de **mathématiques**	67	249	235	110	661	10.15/20
Epreuve d'application						
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	10	67	121	66	264	11.77/20
sciences et technologie	1	31	180	37	249	11,98/20
Arts	4	27	63	20	114	11.71/20
EPREUVES ORALES						
Leçon	34	114	212	100	460	11.55/20
Entretien avec le jury	30	103	176	148	457	12.08/20
Oral de langue étrangère	12	43	58	50	163	12.48/20
Allemand	1	0	0	0	1	3.00/20
Anglais	10	37	47	44	138	12.35/20
Espagnol	1	6	10	6	23	13.27/20
Italien	0	0	1	0	1	16.50/20

CRPE 2022 - statistiques en %

Matière épreuve	note <5	5 >note< 10	10>note<15	15>note< 20	candidats par discipline	Moy. notes
EPREUVES ECRITES						
Epreuve écrite disciplinaire de **français**	5,86	39,70	47,82	6,62	665	10.11/20
Epreuve écrite disciplinaire de **mathématiques**	10,14	37,67	35,55	16,64	661	10.15/20
Epreuve d'application						
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	3,79	25,38	45,83	25	264	11.77/20
sciences et technologie	0,40	12,45	72,29	14,86	249	11,98/20
Arts	3,51	23,68	55,26	17,54	114	11.71/20
EPREUVES ORALES						
Leçon	7,39	24,78	46,09	21,74	460	11.55/20
Entretien avec le jury	6,56	22,54	38,51	32,39	457	12.08/20
Oral de langue étrangère	7,36	26,38	35,58	30,67	163	12.48/20
Allemand	100,00	0,00	0,00	0,00	1	3.00/20
Anglais	7,25	26,81	34,06	31,88	138	12.35/20
Espagnol	4,35	26,09	43,48	26,09	23	13.27/20
Italien	0,00	0,00	100,00	0,00	1	16.50/20